



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance

Jeudi 6 octobre 2011, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Viinanen . . . . . (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de reprendre notre débat général, je voudrais attirer l'attention sur la proposition officieuse de la présidence concernant les modalités de participation des organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux de la Commission. La proposition qui a été distribuée aujourd'hui dans la salle est une version plus détaillée de la précédente que j'avais présentée succinctement dans ma communication datée du 29 septembre. Les membres se souviendront que nous avons brièvement abordé cette question au cours de notre séance d'organisation le 30 septembre (voir [A/C.1/66/PV.2](#)).

Dans leurs commentaires sur la question, les délégations avaient suggéré que la Commission en discute à une date ultérieure, de préférence au cours d'une réunion officieuse. Je propose d'avoir cette discussion le mardi 11 octobre, au début de la séance prévue cet après-midi-là. Le document qui a été distribué a pour but de servir de base à la discussion que nous envisageons d'avoir. Je n'ai pas l'intention de débattre de ce sujet aujourd'hui. Toutefois, je tiens à faire quelques observations concernant ma proposition. Elle vise à faciliter et à rationaliser la participation des ONG à nos activités. Avec la coopération et l'appui que voudront bien m'accorder les membres, j'espère atteindre cet objectif.

Je voudrais souligner que les modalités envisagées ne modifieront en rien le caractère intergouvernemental de la Première Commission ni le rôle que les organisations non gouvernementales ont joué jusqu'à présent. L'objectif est simplement de faciliter et de simplifier le travail de la Commission en permettant aux organisations non gouvernementales compétentes de prendre la parole officieusement après chaque segment thématique. De cette manière, nous pourrions entendre des déclarations plus utiles et plus ciblées émanant de ces organisations. J'espère que les délégations mettront à profit les cinq jours qui nous séparent de mardi pour se consulter et consulter leurs capitales respectives sur cette question, afin que nous puissions en délibérer mardi.

### Points 87 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

#### **Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Mammadaliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission.

L'Azerbaïdjan s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'Azerbaïdjan, pays qui a souffert du fléau de la guerre et qui est situé à proximité de zones de conflit touchant d'autres pays de la région, est très attaché à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région du sud du Caucase et au-delà, sur la base des normes et des principes du droit international généralement acceptés, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et des documents et décisions idoines adoptés par d'autres organisations internationales. L'Azerbaïdjan est pleinement engagé à continuer d'œuvrer en faveur du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, y compris en participant aux efforts de maintien et de consolidation de la paix.

Pour nous, les questions relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions d'armes classiques revêtent la plus haute importance. L'Azerbaïdjan participe activement à la lutte contre la prolifération des armes légères au niveau international, notamment grâce aux efforts visant à renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre tous les trafics illicites. À cet égard, il importe au plus haut point que les États s'acquittent de leurs obligations en toute bonne foi. L'Azerbaïdjan appuie pleinement le Document de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur les armes légères et de petit calibre adopté en 2000, qu'il considère comme un acquis important.

Nous estimons que des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer la transparence des ventes d'armes légères et de petit calibre et relever les défis liés à leur circulation illicite. En particulier, il faut veiller à ce que les armes légères et de petit calibre ne tombent pas entre les mains de groupes séparatistes ou terroristes et que les passations de marchés non signalées soient mises au jour et fassent l'objet de poursuites judiciaires. L'adoption d'importantes mesures en ce sens, notamment l'amélioration du partage de l'information et la mise en place de régimes et de techniques de vérification adéquats, pourrait améliorer sensiblement la sécurité et la stabilité de la région de l'OSCE, y compris la région du sud du Caucase. Pour que la lutte contre la prolifération et le stockage illicites d'armes légères et de petit calibre dans la région du sud du Caucase porte ses fruits, il faut créer un environnement stable et sûr dans la région, respecter le droit international, renoncer aux revendications territoriales sur des pays voisins et cesser de soutenir les séparatistes et les terroristes.

L'Azerbaïdjan appuie également le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a pris des mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour assurer sa bonne mise en œuvre.

Personne ne sera surpris de nous entendre dire une nouvelle fois que les territoires de l'Azerbaïdjan occupés suite à l'agression armée d'un pays voisin, l'Arménie, sont devenus en quelque sorte un trou noir dans la zone d'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE). La communauté internationale tolère en effet une situation où des centaines d'équipements limités par le Traité appartenant à un État partie ont été illégalement déployés dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, en violation flagrante des dispositions du Traité FCE. La puissance occupante se sert des territoires occupés de l'Azerbaïdjan pour les transformer en vastes ateliers de réparation et soustraire les équipements limités par le Traité aux régimes de contrôle internationaux.

Les dépenses hors budget pour couvrir les besoins des forces armées déployées dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan sont une preuve supplémentaire de ces visées militaristes et annexionnistes. Au nom de l'efficacité et de l'intégrité du régime du Traité FCE, il faut poursuivre les efforts visant à régler le problème des équipements limités par le Traité échappant à tout contrôle qui porte atteinte à une bonne application du Traité. Sinon, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, les pays signataires du Traité FCE risquent d'entamer les nouvelles négociations prévues en traînant de vieux problèmes non réglés.

Nous estimons que ces violations sont graves. Elles portent atteinte aux fondements des relations entre les parties au Traité et remettent en question la possibilité et l'utilité d'établir de telles relations à l'avenir dans la région régie par le Traité. De fait, ces violations sont synonymes de rejet des engagements pris au titre du Traité.

L'Azerbaïdjan appuie pleinement les objectifs, les buts et les principes de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Azerbaïdjan considère que l'interdiction totale et la destruction des mines antipersonnel est un objectif humanitaire important pour la communauté mondiale en ce XXI<sup>e</sup> siècle.

L'Azerbaïdjan n'est pas partie à la Convention, en partie à cause de la poursuite de l'occupation de nos territoires et de la nécessité regrettable d'utiliser des mines antipersonnel pour prévenir une éventuelle reprise des hostilités.

Néanmoins, l'Azerbaïdjan respecte la plupart des dispositions de la Convention, dans le sens où elle ne produit ni ne transfère de mines antipersonnel. En outre, nous avons voté pour la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur cette question, qui, entre autres choses, appelle à l'universalisation de la Convention d'Ottawa, démontrant ainsi notre appui aux efforts mondiaux visant à libérer le monde de la menace posée par les mines. Par ailleurs, toujours en signe de soutien au processus d'Ottawa, depuis 2008, l'Azerbaïdjan présente volontairement ses rapports nationaux, conformément à l'article 7 de la Convention.

**M. Khazaee** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation et je vous souhaite plein succès.

Je voudrais par ailleurs m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Après presque sept décennies d'appels incessants de la communauté mondiale en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, certains États dotés de l'arme nucléaire continuent malheureusement de faire la sourde oreille et de mettre au point, de perfectionner et d'accumuler divers types d'armes nucléaires dans leurs arsenaux. Aujourd'hui, la menace que l'existence de milliers d'armes nucléaires et leur utilisation éventuelle, de manière délibérée ou accidentelle fait peser sur la paix et la sécurité internationales, voire sur la survie de l'humanité, subsiste.

Par ailleurs, il est regrettable que l'OTAN, avec l'adoption de son nouveau concept stratégique en 2010, ait maintenu ses arguments en faveur de l'emploi d'armes nucléaires. Il s'agit incontestablement d'un coup dur porté au désarmement nucléaire et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Un pays, qui a été le premier à utiliser les bombes nucléaires et qui détient le plus grand arsenal nucléaire au monde, continue d'investir des milliards de dollars dans la modernisation et la mise au point de nouveaux

types d'armes nucléaires, en violation flagrante de l'article VI du TNP. En outre, contrairement aux engagements pris lors des Conférences d'examen du TNP de 2000 et de 2010, ce pays est également en train d'étendre son bouclier antimissiles pour acquérir une supériorité stratégique sur les autres États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient situés en Europe, dans les régions avoisinantes ou en Extrême-Orient. La possession de ce système de missiles n'améliorera certainement pas la sécurité du pays hôte ou du pays qui opère un tel système.

Le déclassement bilatéral ou unilatéral limité de certaines ogives nucléaires déployées est loin de répondre aux attentes de la communauté internationale car il ne s'agit pas là de véritables mesures effectives vers l'élimination complète des armes nucléaires. Ces mesures ne sauraient se substituer aux obligations juridiques explicites des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de toutes leurs armes nucléaires. De plus, les principes d'irréversibilité, de transparence et de vérifiabilité internationale seront pleinement mis en œuvre au moment de l'application de toutes les mesures relatives à une réduction des ogives nucléaires, ainsi qu'au désarmement nucléaire.

Ma délégation, de même que la majorité des États Membres, rappelle que le désarmement nucléaire est une priorité de premier ordre et que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. La République islamique d'Iran appuie les appels répétés en faveur de l'adoption d'un cadre légal pour l'élimination complète des armes nucléaires dans des délais précis, y compris une convention sur les armes nucléaires avec une échéance à 2025 et, à titre intermédiaire, un instrument inconditionnel et juridiquement contraignant portant sur des garanties négatives de sécurité.

La République islamique d'Iran croit que le meilleur moyen de garantir la non-prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires est la mise en œuvre intégrale et non sélective du TNP et la garantie de son universalité, notamment au Moyen-Orient, où le programme clandestin d'armes nucléaires du seul pays de la région non partie au TNP – et qui a été aidé essentiellement par la France – fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité régionales.

Face à la menace des armes nucléaires dans la région, l'Iran a proposé en 1974 de créer une zone

exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, mais ces efforts n'ont toujours pas abouti en raison du refus persistant du régime sioniste d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires clandestines aux accords de garanties de l'AIEA. Depuis sa naissance, ce régime n'a cessé d'attaquer et de menacer ouvertement d'attaquer les autres pays de la région. Ces actions irréflechies illustrent la gravité de la menace que pose ce régime irresponsable et montrent à quel point la possession d'armes nucléaires par un tel régime pourrait mettre en danger la paix et la sécurité régionales autant qu'internationales.

La République islamique d'Iran souligne l'importance de la mise en œuvre de la résolution du TNP de 1995 sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, l'Iran est convaincu que la communauté internationale doit faire pression sur le régime sioniste, notamment à la prochaine conférence de 2012, pour le contraindre à adhérer immédiatement au TNP, sans condition, en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire et de soumettre au système de vérification de l'AIEA toutes ses installations nucléaires, afin d'éliminer le seul obstacle à l'objectif visé depuis longtemps de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le consensus fragile forgé à la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur l'adoption de ses recommandations a montré que le défi principal posé au Traité est dû au non-respect, depuis 40 ans, des obligations en matière de désarmement nucléaire au titre du Traité par ses États dotés d'armes nucléaires, y compris la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, ainsi que leur coopération avec les États non parties au TNP.

S'agissant de la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire convenues lors des diverses Conférences d'examen du TNP, je souhaite informer l'Assemblée que la République islamique d'Iran soumettra encore une fois, dans les jours qui viennent, un projet de résolution actualisé intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010 ».

Conformément à la position commune du Mouvement des pays non alignés sur la question des missiles dans le cadre de l'ONU, l'Iran a déjà commencé à travailler sur le projet de résolution sur les missiles qui est adopté périodiquement par

l'Assemblée générale – une initiative que nous poursuivrons. L'année 2012 promettant d'être une année très active concernant le désarmement, nous avons choisi de présenter un seul projet de résolution au cours de la présente session, et nous espérons qu'il sera adopté encore une fois par consensus.

Soucieuse d'apporter sa contribution à un monde exempt d'armes nucléaires, la République islamique d'Iran a convoqué, pour la deuxième fois, la Conférence internationale sur le désarmement et la non-prolifération en juin 2011, avec la participation d'experts de nombreux pays, ainsi que d'organisations régionales et internationales. Cette réunion sur le désarmement a été fructueuse.

S'agissant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, nous insistons sur sa mise en œuvre complète et effective. Tout en soulignant l'importance de la mise en place d'un mécanisme de vérification et en reconnaissant l'importance particulière du renforcement de la Convention par le biais de négociations multilatérales aux fins d'un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant et d'une adhésion universelle à la Convention, nous exhortons le seul État partie opposé à la reprise des négociations pour un tel protocole à réexaminer sa politique à l'égard de la Convention à la lumière des demandes persistantes formulées par toutes les autres parties.

Victime des armes chimiques pendant les huit années qu'a duré la guerre imposée par Saddam avec l'appui de certains pays occidentaux, l'Iran rappelle que le non-respect par les principaux États parties dotés d'armes nucléaires de l'échéance finale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, pour la destruction de leurs armes chimiques, constituerait un cas manifeste et grave de non-respect.

En conclusion, je réitère que, comme d'autres États parties au TNP, mon pays a un droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technologie nucléaire. L'Iran est déterminé à exercer ce droit et, ce faisant, il prend très au sérieux ses responsabilités. Contrairement aux allégations infondées faites par quelques pays dans cette salle, les activités nucléaires de l'Iran sont, et ont toujours été, à des fins exclusivement pacifiques. Malgré toute la pression

politique extérieure exercée sur l'Agence internationale de l'énergie atomique, cette dernière n'a cessé de confirmer que le programme nucléaire iranien est de nature pacifique et n'a pas été détourné vers d'autres fins.

La République islamique d'Iran a toujours signalé qu'elle était prête à négocier sans conditions préalables et réitère sa volonté de s'engager dans des négociations sérieuses et constructives fondées sur la justice et le respect mutuel. C'est aux autres parties de changer leur politique infructueuse de coercition et de démontrer leur bonne volonté en reprenant de véritables négociations et en coopérant.

**M<sup>me</sup> Mehta** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'ai bon espoir que sous votre direction, nos travaux se dérouleront avec efficacité et sans problème.

L'Inde souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde a toujours pleinement appuyé un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable. Le plan d'action de Rajiv Gandhi pour un monde exempt d'armes nucléaires et un ordre mondial non violent a été présenté en 1988, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (voir A/S-15/PV.14). Comme l'a indiqué récemment le Premier Ministre indien Manmohan Singh à l'occasion du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (voir A/66/PV.22), ce plan établit une feuille de route concrète pour réaliser le désarmement nucléaire dans des délais précis et de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable.

L'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint grâce à un processus graduel étayé par un engagement universel et par un cadre multilatéral concerté, mondial et non discriminatoire. Il faut établir un véritable dialogue entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'établir un climat de confiance et de réduire le rôle de ces armes dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Il est essentiel de délégitimer progressivement les armes nucléaires si l'on veut parvenir à leur élimination complète. Le document de travail sur le désarmement nucléaire que l'Inde a présenté en 2006 contient des

propositions spécifiques pour examen par la communauté internationale.

Sans vouloir diminuer le caractère prioritaire accordé à l'objectif du désarmement nucléaire, l'Inde est favorable à la négociation au sein de la Conférence du désarmement d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui réponde à ses intérêts de sécurité nationale. L'Inde est un État doté de l'arme nucléaire et un membre responsable de la communauté mondiale et c'est à ce titre qu'elle abordera ces négociations.

Si nous exprimons, à l'instar d'autres États Membres, notre déception devant l'impasse persistante au sein de la Conférence du désarmement, nous pensons que cette situation n'est pas imputable à la Conférence ni à son règlement intérieur. La Conférence est dotée du mandat, de la composition, de la crédibilité et du règlement intérieur nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. Nous pensons que la Première Commission doit envoyer un message d'appui vigoureux et clair à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et imprimer un élan politique au programme multilatéral, passant notamment par l'ouverture rapide des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement sur la base du mandat convenu. En tant qu'acteur clef de ce processus, l'Inde est prête à travailler à cet objectif avec d'autres pays animés par les mêmes préoccupations.

L'Inde adhère à une politique fondée sur une dissuasion nucléaire minimum crédible. Elle ne souscrit à aucune course aux armements, notamment à une course aux armements dans l'espace. Elle a fait sien le principe consistant à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et à ne pas les employer contre des États non dotés de l'arme nucléaire, et elle est prête à transformer ces politiques en arrangements juridiques multilatéraux. Nous sommes favorables aux négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements protégeant véritablement les États non dotés de l'arme nucléaire contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires. Nous sommes également favorables à un traité sur le non-recours en premier à ces armes. L'Inde demeure en outre attachée au maintien d'un moratoire unilatéral et librement accepté sur les essais nucléaires.

Il existe un solide argument lié au développement en faveur de l'essor de l'énergie nucléaire, également indispensable pour la sécurité énergétique et pour lutter contre les problèmes découlant des changements climatiques. Le développement de l'énergie nucléaire peut et doit se faire de manière à ne pas accroître les risques de prolifération et en s'appuyant sur des normes de sûreté et de sécurité nucléaires renforcées, élaborées sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Dans cette perspective, l'Inde a participé au processus du sommet sur la sécurité nucléaire et aux activités associées.

Cette année est importante pour la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, un des deux seuls traités interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive. Nous considérons que la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques donnera l'occasion aux États parties d'examiner et de renforcer cette convention, et d'en améliorer l'application effective, en particulier compte tenu des nouveaux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée en ce XXI<sup>e</sup> siècle, notamment en s'attaquant à la menace posée par le terrorisme biologique.

L'Inde est un des premiers États signataires de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et elle s'est acquittée scrupuleusement de toutes ses obligations. En tant qu'État partie responsable, nous avons apporté la preuve de notre engagement en détruisant tous nos stocks d'armes chimiques sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans les délais prévus par la Convention. Il importe de s'assurer de la mise en œuvre intégrale et efficace de toutes les dispositions de la Convention par tous les États qui en sont parties. L'Inde pense que cela est important pour préserver la crédibilité et l'intégrité de la Convention dans son ensemble.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la sécurité des objets spatiaux, reste une priorité compte tenu des utilisations de plus en plus nombreuses de l'espace extra-atmosphérique et de l'expansion et du développement des technologies spatiales. L'Inde appuie les efforts faits pour renforcer le cadre juridique international sur la sécurité des objets spatiaux en tant

que moyen d'assurer la sécurité dans l'espace dans l'intérêt de tous ses utilisateurs et, surtout, de prévenir la militarisation de l'espace. Même si des mesures universelles, non discriminatoires et de nature à favoriser la transparence et le renforcement de la confiance peuvent s'avérer utiles et complémentaires, elles ne peuvent remplacer des instruments juridiquement contraignants dans ce domaine.

Bien que nous ayons participé activement aux réunions préparatoires relatives à la tenue envisagée d'une conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes en 2012, nous pensons que les perspectives d'un traité efficace et viable ne se concrétiseront que si les intérêts de toutes les parties prenantes sont pris en considération dans le cadre d'une approche transparente fondée sur le consensus, sans imposer de délais artificiels.

En tant que partie à la Convention sur les armes chimiques et à tous ses protocoles, l'Inde espère que la quatrième Conférence des Parties chargées d'examiner cette convention le mois prochain sera couronnée de succès. La Convention s'est avérée un instrument dynamique dans le domaine du droit international humanitaire. L'Inde participe activement aux négociations menées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur un protocole visant à faire face aux effets humanitaires de l'utilisation des armes à sous-munitions, tout en respectant un équilibre entre inquiétudes humanitaires et préoccupations légitimes en matière de sécurité.

Comme les années précédentes, l'Inde présentera trois projets de résolution à la Première Commission. Les deux premiers porteront sur une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et sur la réduction du danger nucléaire. Le troisième texte concernera quant à lui les mesures à prendre pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

La Première Commission a la responsabilité essentielle d'aider la communauté internationale à trouver un nouveau consensus en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Notre travail est également important pour sensibiliser le grand public et promouvoir le programme international de désarmement, en particulier le précieux objectif d'un monde sans armes nucléaires. La délégation indienne vous assure, Monsieur le président, de sa pleine coopération dans l'exercice de vos responsabilités importantes.

**M. Osorio** (Colombie) (*parle en espagnol*): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous sommes persuadés que sous votre conduite et grâce à votre savoir-faire, nous pourrions contribuer de manière concrète et efficace à la revitalisation de ce que l'on appelle le mécanisme pour le désarmement.

La délégation colombienne s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Mon pays, réaffirmant l'importance du multilatéralisme dans les débats et les négociations sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, accorde une très grande importance à l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont les principales composantes sont la Commission du désarmement, la Première Commission et la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation pour ces questions importantes.

Un des principes directeurs essentiels de la politique étrangère colombienne – consacré par la Constitution de notre pays – est notre attachement aux régimes de désarmement et de non-prolifération. Mon pays est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, ainsi qu'au Traité de Tlatelolco, qui a établi la première zone exempte d'armes nucléaires jamais créée dans une zone à forte densité de population. Nous avons également signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et avons participé et contribué à la mise en place et au renforcement de ce régime. La Colombie est en outre partie à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques.

S'agissant de la Conférence du désarmement, que la Colombie a présidée du 30 mai au 24 juin, mon pays exprime à nouveau sa frustration face à l'impasse dans laquelle cette instance se trouve depuis maintenant 13 ans, et nous réaffirmons qu'il faut remédier immédiatement à cette situation insoutenable.

Dans le cadre de sa présidence, la Colombie s'est employée à recueillir les vues de différents acteurs sur la situation au sein de la Conférence du désarmement et sur les moyens possibles de relancer ses travaux.

À titre national, nous avons rédigé le document CD/1913 qui présente les différentes vues des pays sur

les problèmes que traverse la Conférence du désarmement et leurs solutions éventuelles. Nous appelons une fois de plus les membres de la Conférence du désarmement à conjuguer créativité et volonté politique de façon à parvenir à un accord et à mettre en œuvre un programme de travail qui réponde aux aspirations et aux besoins de la communauté internationale en matière de sécurité.

Ma délégation souligne qu'il est nécessaire de parvenir à une ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire, et de veiller à la mise en œuvre de chacun de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Afin d'appuyer les initiatives sur la non-prolifération, mon pays préconise également la création de zones exemptes d'armes nucléaires comme contribution à la paix et à la sécurité mondiales.

La Colombie est engagée dans la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, sachant que ce phénomène a une incidence grave sur la sécurité et la stabilité de nos pays et alimente d'autres activités criminelles. C'est pourquoi nous participons activement aux instruments internationaux juridiquement contraignants sur la question. Au niveau sous-régional, nous nous réglons sur la décision 552 de la Communauté andine et, au niveau régional, nous nous appuyons sur la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

La Colombie a aussi été l'un des porte-drapeau de l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, instrument devenu une référence internationale pour progresser dans la lutte contre le trafic illicite de ces armes. Son application efficace par les États et le renforcement des capacités nationales et des mécanismes de suivi restent une priorité. Nous considérons qu'il faut aboutir à la mise en place d'un régime global normalisé sur le plan international dans le cadre duquel les États s'engagent à ériger en délits le port illégal et le trafic d'armes légères et de petit calibre, à adopter le marquage et l'enregistrement des armes, ainsi que la coopération interinstitutions et internationale, et l'échange d'informations, et à interdire les transferts d'armes à des acteurs non étatiques. Nous reconnaissons les efforts des pays en vue de mettre en place un processus

permettant une plus grande fluidité des échanges de données d'expérience et une meilleure appréhension des problèmes comme des opportunités.

Au plan national, la Colombie dispose d'un comité de coordination chargé de la prévention et de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de l'élimination de ces armes, qui travaille à la mise en œuvre à l'échelon national des engagements internationaux pris par le pays dans trois domaines : le renforcement des institutions, la promotion d'une culture du désarmement et la coopération internationale.

Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, la Colombie a coordonné les travaux sur la résolution intitulée « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects » (résolution 65/64), que nous présentons habituellement avec le Japon et l'Afrique du Sud. La résolution a été adoptée par consensus et un grand nombre de pays s'en sont portés coauteurs. Nous espérons pouvoir continuer de compter sur l'appui de tous les États à ce projet de résolution, dont le Japon assure la coordination pour la présente session.

Nous sommes attachés à la prohibition des armes ayant un impact humanitaire, comme les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Nous sommes partie à la Convention sur les armes inhumaines et à ses quatre premiers protocoles, et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous sommes aussi depuis longtemps signataire de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Mon pays souffre d'un grave problème de pollution par les mines antipersonnel du fait de l'utilisation sans discrimination qu'en font les groupes armés illégaux, semant la terreur et la souffrance au sein des familles et des collectivités. Face à cette situation, nous avons demandé à la dixième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa une prorogation de 10 ans pour le déminage du pays, laquelle nous a été accordée, par conséquent, jusqu'en mars 2021.

La Colombie appelle l'attention sur le problème encore brûlant des mines antipersonnel, dont témoignent les centaines de victimes qu'elles font chaque année dans le monde entier et les vastes étendues de terres arables polluées par ces engins. En conséquence, la Colombie préconise une condamnation

plus ferme de l'utilisation persistante par des acteurs armés illégaux de ces armes, déjà frappées d'un interdit par la communauté internationale.

L'action mondiale de lutte contre les mines nécessite une conjonction des efforts des États touchés par ce problème et de la coopération et l'assistance internationales, qui contribuent à renforcer les capacités des États face à ce problème humanitaire. Nous considérons qu'il importe de poursuivre les efforts en vue de mettre pleinement en œuvre la Convention d'Ottawa et d'œuvrer en faveur du respect des engagements dans le cadre du Plan d'action de Carthagène 2010-2014. Nous reconnaissons en outre l'importance de la onzième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui doit se tenir au Cambodge à la fin de l'année.

Nous tenons aussi à souligner que la Colombie, avant même que n'entre en vigueur la Convention sur les armes à sous-munitions, a détruit la totalité des armes de ce type au sein de ses arsenaux. Notre engagement nous a amenés, en dépit de notre statut de simple État signataire, à participer en qualité d'observateur aux deux réunions des États parties à cet instrument juridique, qui se sont tenues au Laos en 2010 et au Liban en 2011.

La Colombie, fidèle à sa vocation pacifiste et à son respect du droit international, privilégie le multilatéralisme, cadre dans lequel ont été conclus les principaux instruments juridiques qui forment le régime de désarmement, et elle continuera de prendre une part active à la recherche de compromis permettant de sauvegarder les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Shalgham** (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette commission. Nous sommes convaincus de pouvoir compter sur votre direction compétente et avisée pour que les travaux de la Commission aboutissent aux meilleurs résultats. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur tout notre appui et notre coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations respectives du représentant de l'Indonésie, à la 3<sup>e</sup> séance, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du représentant du Nigéria, qu'il prononcera sous peu au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que le Gouvernement de la nouvelle Libye entend continuer de respecter toutes les conventions signées précédemment sur le désarmement et la non-prolifération. La Libye est favorable à une démarche multilatérale dans le cadre de l'ordre du jour du désarmement et de la sécurité internationale. Nous réaffirmons que nous sommes déterminés à maintenir le mécanisme actuel de désarmement et à le renforcer, en particulier la Première Commission et la Conférence du désarmement.

L'un des facteurs d'instabilité dans le monde est la prolifération des armes classiques. La révolte du peuple libyen contre le régime dictatorial de Kadhafi et la riposte de ce régime à balles réelles ont eu pour conséquence une prolifération d'armes dans toute la Libye, à des fins de légitime défense, et pour renverser le régime. Nous sommes conscients du risque que représentent la prolifération de ces armes et la facilité avec laquelle il est possible de se les procurer. Partant, l'une des premières priorités du Conseil national de transition et du Gouvernement provisoire en Libye sera la collecte de ces armes et l'arrêt total de cette prolifération, en préambule au rétablissement de la sécurité et de l'ordre sur l'ensemble du territoire libyen.

La communauté internationale reste confrontée aux menaces que fait planer la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Dans le contexte sécuritaire mondial en constante mutation, le renforcement des critères et des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs à l'interdiction des armes de destruction massive et à leur prolifération reste la première de nos priorités. En ce qui nous concerne, le Conseil national de transition, en coopération avec les pays amis, a récupéré toutes les matières qui avaient été stockées à des fins de production d'armes chimiques; il les a entreposées en lieux sûrs et l'accès y est impossible hormis par les voies officielles.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont les instruments majeurs dont dispose le système de notre Organisation internationale pour mettre un terme à la prolifération des armes de

destruction massive. Le non-respect de ces instruments fait peser une lourde menace sur la paix internationale. Nous renouvelons notre appel à tous les pays, sans exception, pour qu'ils signent ces traités et s'efforcent de les appliquer pleinement.

La Libye considère que le TNP est la pierre angulaire du système de non-prolifération nucléaire. Nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre ses trois piliers interdépendants : la non-prolifération, le désarmement et la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous cherchons également à encourager les efforts visant l'adhésion de tous les pays du monde au TNP et l'universalisation de ce dernier. Nous appelons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, notamment au Moyen-Orient, à y accéder.

La Libye souligne le droit inaliénable des Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I et II du Traité. La question fondamentale de l'équilibre entre les droits et les obligations tels qu'énoncés dans le Traité demeure néanmoins. La Libye reconnaît que l'Agence internationale pour l'énergie atomique, avec son système de garanties, conserve un rôle particulier de premier plan qu'il convient de renforcer. Nous voulons également insister sur l'importance cruciale que revêt le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il ne doit faire aucun doute que la mise en œuvre du TNP et du TICE contribuera concrètement à la réalisation d'un monde empreint de sécurité et exempt d'armes nucléaires. Il est extrêmement important que nous respections les critères définis par le TICE pour maintenir le moratoire sur les activités nucléaires futures jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité. Nous appelons tous les pays à s'abstenir de tout acte qui contreviendrait au TICE, à respecter ses dispositions et critères et à remplir leurs engagements au titre du Traité dès lors qu'il sera entré en vigueur.

S'agissant des efforts régionaux de désarmement nucléaire, la Libye estime que les mesures de confiance, notamment la création de zones exemptes d'armes nucléaires, contribuent massivement à un désarmement effectif. Nous nous félicitons que plusieurs zones exemptes d'armes nucléaires aient déjà été créées, et nous appelons à la mise en place de zones semblables au Moyen-Orient et ailleurs. Nous appelons également à la mise en œuvre pleine et entière du plan d'action validé par la Conférence des Parties chargée

d'examiner le TNP en 2010, s'agissant notamment de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

La Commission sait, je n'en doute pas, que mon pays compte parmi les plus affectés par les mines terrestres datant de la Deuxième Guerre mondiale, qui s'est déroulée pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et n'a pas épargné le territoire libyen. Nous comprenons et connaissons donc parfaitement les effets dévastateurs de ces armes qui, outre qu'elles ont détruit des centaines de milliers d'hectares de terres arables et de pâturages, les rendant inutilisables, ont tué ou mutilé de nombreux innocents. Le déminage de ces zones n'est pas facile, et il est plus cher d'éliminer une mine que d'en acheter 100.

Ce problème a été exacerbé par le régime précédent, qui a placé d'innombrables mines dans diverses zones et villes du pays, notamment à Brega, Zlitan et dans le Djebel Nafusa. Le précédent régime est même allé jusqu'à placer des mines dans des écoles. Pour la plupart, il s'agit de mines en plastique, difficiles à détecter, qui ont d'ailleurs causé la mort d'un enfant et blessé un autre écolier le jour de la rentrée des classes.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les États qui nous ont aidés à soigner nos blessés. Nous attendons avec intérêt de bénéficier de l'appui des pays à même de nous accorder leur soutien, et d'entamer, avec toutes les organisations régionales et internationales qui œuvrent dans le domaine du déminage, une coopération concertée et constructive sous la forme d'une assistance financière et technique à notre programme national de déminage. Nous avons également besoin d'aide pour évaluer les dommages et les pertes, qu'ils soient humains ou matériels; pour réhabiliter les terrains déminés; et pour soigner, réadapter et réinsérer les victimes de ces mines, afin qu'elles continuent de jouer un vrai rôle dans le développement de leur communauté et de la société.

S'agissant du traité sur le commerce des armes classiques, la Libye appuie le principe d'une initiative visant à mettre en place un instrument complet pour fixer des normes communes en la matière, qui nous permettront de mettre un terme à la propagation de ces armes et, par là même, les empêcheront d'exacerber les conflits, notamment en Afrique. La Libye souligne que nous devons tenir compte des situations individuelles de tous les pays et de leurs besoins en termes de sécurité et de défense, ainsi que du fait que tous les

pays doivent pouvoir se défendre et résister face à l'occupation, en respectant le principe de la souveraineté de tous les États Membres et celui de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Pour conclure, je voudrais insister sur l'importance de canaliser les efforts internationaux afin de faire avancer le désarmement et la non-prolifération au sein de l'Organisation et dans d'autres instances.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur, ainsi que les membres de votre bureau, à l'occasion de votre élection à la présidence et au Bureau de la Première Commission à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Pour commencer, ma délégation s'associe aux déclarations de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

À l'heure même où nous parlons, les armes nucléaires se comptent encore par milliers et posent un risque inhérent pour l'humanité et pour toute vie sur terre. Il est en outre décevant que, pour la treizième année consécutive, la Conférence du désarmement n'ait accompli aucun travail de fond. Dans un tel contexte, ma délégation s'estime tenue d'appeler toutes les parties concernées à faire preuve de la volonté politique et de la capacité de transiger ô combien nécessaires pour poursuivre les efforts visant à atteindre un désarmement général et complet, notamment s'agissant du désarmement nucléaire.

À cet égard, ma délégation attend avec intérêt les discussions sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se tiendront à Vienne l'an prochain, dans le cadre de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015. Nous tenons à souligner qu'il est primordial de parvenir à un équilibre entre désarmement nucléaire et non-prolifération nucléaire pour faire en sorte que le TNP soit la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire au niveau mondial.

La Malaisie appelle tous les États à œuvrer de concert pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), un appel qui concerne en particulier les États visés à

l'annexe 2, dont la signature et la ratification sont indispensables pour que le Traité entre en vigueur.

Au niveau régional, la Malaisie est partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. La Malaisie se félicite des consultations en cours entre l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires sur le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et elle espère que ces consultations aboutiront rapidement et que la signature du protocole par les États dotés d'armes nucléaires interviendra sans attendre.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'octroi du statut d'État exempt d'armes nucléaires à la Mongolie constituent des avancées concrètes vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie appuie également l'organisation en 2012 d'une conférence qui pourrait donner l'impulsion nécessaire à la création d'une telle zone au Moyen-Orient.

Tous les États parties au TNP ont le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article IV du Traité. Pour faire en sorte que les principes qui sous-tendent cet article soient respectés, les pays doivent appliquer une politique de transparence totale vis-à-vis de leurs programmes de développement nucléaire, soumettre ces programmes aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), se conformer aux dispositions du TNP et convaincre la communauté internationale de leur caractère pacifique. Nous encourageons tous les États à adhérer à ces principes, qui sont les fondements indispensables du développement et de l'utilisation pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous garantirions ainsi un environnement sûr pour tous.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, la Malaisie a adopté la loi commerciale stratégique de 2010, qui instaure le contrôle de l'État sur les exportations, le transbordement, le transit et le courtage de biens stratégiques, notamment les armes et le matériel connexe, ainsi que d'autres activités destinées ou propres à faciliter la conception, l'élaboration ou la production d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et ce, dans le respect des obligations internationales et des impératifs de sécurité nationale de notre pays.

Comme elle en a l'habitude, la Malaisie présentera cette année encore un projet de résolution sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour

internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (A/51/218, annexe)*. Pour la Malaisie, ce projet de résolution est un rappel de notre obligation à tous de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. La Malaisie appelle tous les États à s'acquitter de cette obligation en entamant des négociations multilatérales en vue de la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires dès que possible.

La Malaisie appuie totalement la Convention sur les armes chimiques (CIAC), car il s'agit du premier instrument multilatéral à être non discriminatoire et à décider de l'interdiction complète et vérifiable de toute la catégorie des armes chimiques. La Malaisie remercie par ailleurs les États parties à la CIAC de leur appui qui a conduit à son élection en tant que membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour la période 2011-2013. La Malaisie réaffirme qu'elle coopérera pleinement au renforcement des travaux du Conseil exécutif.

La Malaisie soutient également les efforts déployés par la communauté internationale en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et du respect de ses dispositions. À cette fin, la Malaisie estime que des mesures de vérification efficaces doivent être mises en place pour renforcer encore la CIAB. En outre, la Malaisie s'engage à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue de l'utilisation d'agents bactériologiques et de toxines à des fins pacifiques, comme le prévoit l'article X de la Convention.

Conformément à l'article IV de la Convention, la Malaisie met actuellement la dernière main à un projet de loi sur les armes biologiques qui fera partie du dispositif législatif malaisien destiné à garantir l'application effective de la CIAB. Des consultations sont organisées avec les acteurs compétents pour parachever le projet de loi, qui devrait être présenté au Parlement malaisien l'année prochaine.

En ce qui concerne les armes classiques, la Malaisie est un défenseur du Programme d'action relatif aux armes légères, qui vise à prévenir et à réduire l'utilisation abusive et la prolifération des armes légères. La Malaisie a mis en place des lois strictes et appropriées pour contrôler efficacement la

circulation des armes classiques et prévenir leur détournement vers le marché illicite.

La Malaisie appuie en outre fermement les efforts internationaux et humanitaires visant à interdire les mines antipersonnel, et elle appelle les autres États à signer et ratifier la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Je voudrais terminer en réaffirmant que la Malaisie est attachée à la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ma délégation est disposée à travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les autres États Membres pour que les travaux de la présente session de la Première Commission soient fructueux.

**M. Van den IJssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs précédents, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence de la Première Commission, et je vous assure du soutien de la délégation néerlandaise.

L'année dernière, des progrès importants ont été enregistrés en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. À la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les parties au TNP sont pour la première fois depuis de nombreuses années parvenues à un consensus. Il en a résulté un nouveau et audacieux plan d'action, qui servira de feuille de route jusqu'à la prochaine Conférence d'examen en 2015.

Des avancées positives sur la question des armes classiques, notamment le processus en cours en vue d'un traité sur le commerce des armes, nous donnent également des raisons d'être optimistes. Dans le même temps toutefois, nous demeurons profondément préoccupés par l'impasse qui persiste depuis plus d'une décennie à la Conférence du désarmement, l'empêchant de s'acquitter de son mandat, et notamment par son incapacité d'entamer les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles.

Les temps restent difficiles pour le régime de non-prolifération. Le mépris dont fait preuve la République populaire démocratique de Corée à l'égard de la communauté internationale sur la question de son programme d'armement nucléaire, l'absence de coopération de l'Iran pour ce qui est d'autoriser l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à vérifier le caractère pacifique de son programme

nucléaire, les interrogations sans réponse concernant le programme nucléaire syrien et le risque que des matières nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes et d'autres acteurs non étatiques sont autant de sujets de grave préoccupation.

En outre, le commerce non réglementé des armes classiques ainsi que le commerce illicite et l'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre mettent à mal la sécurité et la stabilité régionales et internationales, alimentent les conflits et la violence armée et menacent la vie des individus. Ces défis appellent une stratégie mondiale, en plus des actions menées aux niveaux national et régional.

Aujourd'hui, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est plus important que jamais. Il demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et la base essentielle pour poursuivre le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les Pays-Bas invitent les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Les Pays-Bas continueront de faire des propositions concrètes et novatrices en vue de mettre en œuvre le plan d'action de 2010. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements ont toujours été, et demeureront, la clef de voûte de la politique étrangère néerlandaise, avec pour base le Traité et pour feuille de route le plan d'action. Il s'agit là d'un élément fondamental de notre engagement à renforcer le droit international et la sécurité. Pour nous, la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements sont toutes des facettes du même diamant.

Afin d'encourager la mise en œuvre du plan d'action du TNP, 10 pays, dont les Pays-Bas, ont uni leurs efforts au sein d'un groupe et mis sur pied une initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement. Au cours des réunions ministérielles qui ont eu lieu à Berlin le 30 avril et à New York le 21 septembre pour donner corps à cette initiative, nous avons décidé, entre autres mesures, d'axer notre action sur une plus grande transparence dans la manière dont les États nucléaires rendent compte de leurs efforts en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Parallèlement, nous allons intensifier nos activités en faveur de l'adhésion universelle au protocole additionnel de l'AIEA. Cette universalité est en effet essentielle pour veiller à ce que les activités nucléaires restent pacifiques.

L'un des points cardinaux du plan d'action du TNP est l'accord sur les mesures concrètes, parmi lesquelles la tenue d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient. À l'approche de cette conférence, nous sommes prêts à jouer un rôle actif, chaque fois que cela sera nécessaire.

Pour les Pays-Bas, l'impasse continue dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est inadmissible. Nous estimons qu'il est plus important et plus urgent que jamais d'engager des négociations de fond sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le démarrage de ces négociations n'a que trop tardé. Nous devons avancer, de préférence dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais nous sommes prêts à étudier toute autre option. Le fait que l'ensemble du mécanisme de la Conférence se trouve bloqué par un seul État Membre qui refuse de commencer même les négociations est inadmissible et nous pressons cet État Membre de se rallier au consensus. Ce blocage porte gravement atteinte au principe de la coopération multilatérale, à savoir que la qualité de membre de la Conférence du désarmement s'accompagne non seulement de droits mais également de responsabilités.

Le fonctionnement efficace des institutions multilatérales de désarmement est vital pour notre sécurité. Les Pays-Bas déplorent profondément que malgré la forte volonté politique clairement manifestée par la majorité écrasante des membres de la Conférence du désarmement, et le ferme appui du Secrétaire général et de l'Assemblée générale aux négociations ainsi que les appels qu'ils ont lancés en ce sens, la Conférence n'ait pas encore pu tirer parti de la dynamique en faveur du désarmement et de la non-prolifération dans le monde. Nous sommes conscients des préoccupations de sécurité de tous les États, mais il ne faut pas abuser de la règle du consensus au sein de la Conférence du désarmement. Le monde ne peut se permettre de ne rien faire face aux questions fondamentales de désarmement et de non-prolifération et laisser des questions de procédure se mettre en travers de réels progrès politiques.

La Conférence du désarmement, conformément au mandat que lui a conféré la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est l'instance où s'élaborent les traités multilatéraux. Cependant, face à l'impasse continue dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, la communauté internationale doit réfléchir à toutes les

options envisageables pour pouvoir progresser. Nous sommes prêts, Monsieur le Président, à discuter pendant la présente session avec vous et tous les États Membres, autour des propositions susceptibles de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve, afin de faire avancer les négociations multilatérales sur la non-prolifération et le désarmement.

La Convention sur les armes biologiques est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes biologiques. La septième Conférence d'examen de la Convention qui se tiendra en décembre 2011 sera d'une importance capitale pour les travaux futurs des États parties en vue de renforcer la Convention et d'en améliorer la mise en œuvre au cours de la prochaine période intersessions.

J'ajoute qu'en ma qualité de Président désigné, je me réjouis à la perspective de collaborer avec tous les États parties à la Convention sur les armes biologiques au cours de la présente session et dans les semaines qui restent avant la tenue de la Conférence d'examen, afin que ses résultats soient les plus fructueux possibles. Par ailleurs, je ne manquerai pas de saisir l'occasion offerte par la présente session de la Première Commission pour nous rappeler au souvenir des États Membres qui n'ont pas encore adhéré à la Convention.

Les Pays-Bas sont fermement déterminés à voir aboutir la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes prévue en 2012. Nous demeurons profondément préoccupés par les effets du commerce non réglementé des armes classiques et de leur détournement vers des marchés illicites. Dans ce domaine, nous devons agir sur deux volets, à la fois pour réglementer le commerce licite et prévenir le commerce illicite. Nous ambitionnons un instrument international juridiquement contraignant qui établisse les normes internationales les plus élevées en matière de transfert des armes classiques, et s'accompagne de mesures précises de transparence. Nous avons trouvé encourageants les résultats prometteurs du processus de négociation, en particulier à la session de juillet du Comité préparatoire. Nous appelons tous les États à maintenir l'esprit de dialogue sincère qui a caractérisé la session d'été.

Les Pays-Bas sont honorés d'abriter le siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Convention sur les armes chimiques a un rôle crucial à jouer dans la prévention des risques que représentent les armes chimiques. Maintenant que le

processus de destruction des stocks de ces armes est bien avancé, il faut commencer à penser aux moyens d'en empêcher à tout jamais la réapparition. À cet égard, nous nous félicitons du débat en cours sur la direction qu'est appelée à prendre l'OIAC.

Enfin, les Pays-Bas sont attachés à la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Nous sommes conscients des avantages du système de vérification du TICE sur les plans civil et de la sécurité, notamment du Système de surveillance international, et nous estimons qu'il conviendrait d'explorer la possibilité d'étendre l'utilisation civile de ce système à d'autres domaines de l'alerte rapide et des interventions d'urgence. Nous continuerons de saisir toutes les occasions qui s'offriront à nous sur le plan diplomatique pour exhorter les États à signer et à ratifier le TICE.

**M. Aslov** (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission, et associer à ces félicitations les nouveaux membres du Bureau.

La République du Tadjikistan attache une très grande importance au renforcement continu des régimes de désarmement et de non-prolifération, à la revitalisation du processus de négociation en vue de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du nouveau Traité START et de sa mise en œuvre par la Fédération de Russie et les États-Unis.

Ma délégation appuie les conclusions de la Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, en 2010, qui a jeté les bases d'un nouveau renforcement du régime de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est essentielle pour la promotion du désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération, et qu'elle contribue à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial. À cet égard, nous estimons que le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui est pleinement conforme aux efforts déployés par les pays de la région pour prévenir la

dissémination des armes nucléaires, contribue à la sécurité régionale, à la coopération entre les États et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par ailleurs, nous sommes d'avis que de nouvelles consultations s'imposent sur la mise en œuvre concrète des dispositions du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui est entré en vigueur le 21 mars 2009.

Nous notons la nécessité de poursuivre les efforts visant à rapprocher les positions des pays de la région et des États dotés de l'arme nucléaire sur la question des garanties de sécurité négatives. Nous exhortons les États dotés de l'arme nucléaire à réitérer leur engagement de donner aux États non dotés de l'arme nucléaire des garanties de sécurité négatives et à signer le Protocole sur les garanties, par lequel ils s'engageraient à ne pas recourir à l'usage ou à la menace des armes nucléaires contre ces États.

Nous reconnaissons qu'un nouveau renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération demeure une priorité. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, en particulier au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous exprimons notre appui à la prochaine conférence sur la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Par ailleurs, mon pays reconnaît le rôle clef de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le renforcement de la sécurité et de la sûreté nucléaires, y compris le renforcement de la coopération entre les organisations internationales. Je voudrais attirer l'attention des participants sur la question de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans mon pays. Le Tadjikistan a hérité de l'Union soviétique un grand nombre de mines, de magasins de mines relevées et de bassins de réception des résidus d'uranium. Ces installations dangereuses pour l'environnement situées à proximité d'établissements humains représentent une grave menace pour l'environnement et la population. Nous engageons les États et les organisations internationales possédant un savoir-faire spécialisé dans ce domaine à nous apporter leur aide dans la gestion et la remise en état des sites et des territoires pollués, afin de prévenir les incidences néfastes de l'extraction de l'uranium et des activités connexes sur l'environnement.

Le Tadjikistan soutient le rôle moteur joué par l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le

commerce illicite des armes légères et de petit calibre et il attache beaucoup d'importance à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Au cours de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national, régional et mondial, les questions examinées en vue de poursuivre les actions dans ce domaine ont porté notamment sur la lutte contre le commerce transfrontalier illicite d'armes légères et de petit calibre, et son élimination, la coopération et l'assistance internationales, et un instrument international de traçage.

Nous nous félicitons de la Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargé de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Tadjikistan soumet chaque année des rapports sur ses exportations et importations d'armes classiques, y compris son rapport portant la mention « néant » dans le cadre des sept catégories du Registre des armes classiques.

Le Tadjikistan réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en coopération avec toutes les parties concernées. En application de ses obligations internationales au titre de la Convention d'Ottawa, le Tadjikistan a, depuis l'entrée en vigueur de la Convention le 1<sup>er</sup> avril 2000, mis en œuvre ses principales dispositions.

Depuis 2002, en application de l'article 7 de la Convention d'Ottawa, le Tadjikistan soumet également chaque année des rapports au Secrétaire général sur la situation des mines dans le pays. Depuis 2004, 250 sites environ, sur une surface d'à peu près 5 millions de kilomètres carrés, ont été déminés par le Centre de déminage du Tadjikistan. Conformément aux engagements pris au titre de l'article 4 de la Convention d'Ottawa, la République du Tadjikistan a détruit tous les stocks de mines antipersonnel sur son territoire à l'échéance du 31 mars 2004. Toutefois, le Tadjikistan a été confronté à de nouvelles difficultés objectives pour poursuivre la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention d'Ottawa – ce qui a considérablement ralenti le processus.

Au vu de ces problèmes, durant la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue en 2009 à Cartagena (Colombie), le Tadjikistan a demandé aux États parties d'appuyer sa proposition de reporter l'échéance afin qu'il puisse satisfaire à ses obligations conformément à l'article 5 de la Convention. Cette proposition a reçu l'appui de tous les États parties. Par ailleurs, mon pays est très favorable à la création d'une zone exempte de mines dans la région de l'Asie centrale. Nous sommes favorables également à l'adoption de mesures pratiques en vue de déminer la région et au règlement des autres problèmes liés aux conséquences de la pose de mines.

Dans le cadre des questions portant sur la sécurité de l'information internationale, j'appelle l'attention des membres sur l'initiative prise par la Chine, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan relative au document sur le code de conduite en matière de sécurité de l'information internationale. Ce document a été distribué à l'ONU le 12 septembre, et nous attendons avec intérêt qu'il fasse l'objet d'un examen constructif.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation pour que la présente session soit couronnée de succès.

**M. Al Hail** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du Bureau, et vous souhaite un plein succès dans votre mission. Au nom de la délégation de l'État du Qatar, je vous assure de notre entière coopération pour le succès des travaux de la Commission.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces dernières décennies, la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par le risque accrue de prolifération des armes nucléaires. La gestion sélective et injuste de la maîtrise des armes nucléaires a abouti au stockage de quantités terrifiantes de ces armes, ainsi qu'à la mise au point de nouvelles armes létales dans un grand nombre de pays, au mépris du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Moyen-Orient reste la seule région où il n'y a pas eu de véritables efforts internationaux pour éliminer effectivement les armes nucléaires. Cette situation a encouragé Israël à acquérir des capacités nucléaires militaires hors de tout contrôle international.

Dans ce contexte, il convient de signaler les dangers émanant du silence continu de la communauté internationale à l'égard de la position d'Israël. Cette situation anormale n'a que trop duré, a sapé la confiance et la foi des peuples de la région dans l'idée de la non-prolifération nucléaire et encouragé la relance de la course aux armements, en dépit des menaces que cela pose sur la paix et la sécurité internationales.

Un autre problème dans le domaine du désarmement est la prolifération des armes légères et de petit calibre et le fait que ce problème n'est pas examiné de manière professionnelle, car on choisit d'ignorer la responsabilité des pays d'origine, qui produisent et exportent des millions de ces armes sans restrictions et sans contrôles suffisants.

Une autre question nous préoccupe au plus haut point : la prolifération des mines terrestres et des armes à sous-munitions, comme celles qu'Israël a posées au Sud-Liban et qui continuent de tuer des civils et d'en mutiler d'autres à vie. C'est pourquoi nous avons d'abord signé la Déclaration de la Conférence de Wellington sur les armes à sous-munitions, puis la Convention sur les armes à sous-munitions, à la Conférence de Dublin.

L'État du Qatar est soucieux de renforcer le TNP et d'activer ses dispositions, notamment celles relatives à la non-prolifération et au désarmement. À cet égard, nous soulignons le caractère inviolable du droit des États parties d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques et déclarons qu'aucun obstacle ne devrait empêcher les États parties non dotés d'armes nucléaires à mettre au point des capacités nucléaires à des fins pacifiques. Nous préconisons également le règlement de la question nucléaire iranienne par des moyens pacifiques.

L'État du Qatar souligne également qu'il importe de prendre des mesures efficaces qui renforceront la paix et la sécurité internationales, en tenant compte des principes de droit des États d'acquérir des moyens de légitime défense, de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires internes.

Contrairement à ce que certains peuvent penser, et malgré les efforts internationaux qui ont été déployés ces dernières années, dont la tenue d'un grand nombre de conférences et d'instances des Nations Unies qui ont convenu à l'unanimité de la nécessité de réduire les dépenses militaires pour maintenir la stabilité régionale et internationale, il y a eu au cours des cinq dernières années un accroissement sans précédent des dépenses militaires mondiales, notamment pour ce qui est de l'acquisition d'armes classiques. C'est là le signe de la vitesse alarmante de l'acquisition d'armes dans de nombreuses parties du monde, y compris dans des régions qui ne font pas l'objet de menaces militaires.

Par ailleurs, alors que le mandat des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de bâtir un monde pacifique, le budget alloué à l'Organisation et à ses institutions a nettement baissé ces dernières années. L'édification d'un monde dans lequel règnent la paix et la sécurité impose que les États Membres de l'ONU tiennent leurs engagements en matière de désarmement et fournissent à l'Organisation les ressources financières nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission consistant à promouvoir une culture de paix dans le monde entier.

Pour terminer, nous insistons sur la nécessité de reconnaître que le désarmement nucléaire est une priorité du programme de désarmement et que les États Membres doivent faire preuve de souplesse et de volonté politique pour atteindre les objectifs communs, en sachant que leur réalisation ne sera possible que si les États Membres mettent en œuvre les engagements et les accords souscrits et que si l'on renonce à politiser les travaux du mécanisme pour le désarmement.

**M. Ramafole** (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et à féliciter les membres du Bureau de leur élection. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation. Je m'associe aux déclarations faites par les Représentants permanents du Nigéria et de l'Indonésie au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Le monde attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle s'acquittere de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'elle élimine les menaces à la paix. C'est principalement par l'intermédiaire de la Première Commission, instance

ouverte à tous les États Membres, qu'elle peut accomplir cette tâche. Or, la progression des travaux de cette commission a souffert plusieurs revers.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ne bénéficient pas de l'appui universel de tous les États Membres. Les travaux de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies restent au point mort. Un accord n'a toujours pas été trouvé sur le texte du traité sur le commerce des armes. En outre, de très nombreux obstacles entravent la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La première résolution de l'Assemblée générale sur la question du désarmement a été adoptée en 1946 et appelait à

« éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ». [résolution 1(1), par. 5 c)]

Cette résolution et les autres résolutions similaires adoptées ultérieurement ont été renforcées par l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1968. Bien que le TNP soit devenu un instrument juridiquement contraignant en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires en 1970, il existe toujours des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le seul changement enregistré est que le nombre d'États dotés de l'arme nucléaire a augmenté et que le monde n'a jamais été confronté à autant de menaces qu'aujourd'hui.

Certains États dotés de l'arme nucléaire conservent des stocks importants d'armes nucléaires sous prétexte qu'elles auraient un effet dissuasif. Au final, cette stratégie s'est traduite par une forte augmentation du nombre de pays qui développent des programmes d'armement nucléaire. Cela s'explique simplement par le fait que la possession d'armes nucléaires nourrit un climat de méfiance et encourage d'autres acteurs à s'en procurer. Cette situation alimente également le sentiment que les États dotés de l'arme nucléaire ne se dirigent pas vers le désarmement mais dissimulent simplement le fait qu'ils entendent les conserver indéfiniment.

De fait, la seule existence des armes nucléaires fait courir le risque qu'elles soient utilisées, accidentellement ou intentionnellement, et ce, d'autant plus que certaines d'entre elles sont maintenues en état de haute alerte. Nous devons poursuivre énergiquement notre objectif d'éliminer totalement ces armes. Nous devons continuer d'embrasser l'approche multilatérale du désarmement afin d'atteindre cet objectif. Nous appelons les États dotés de l'arme nucléaire à réaffirmer leur volonté politique de s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, pris au titre du TNP. Dans le même esprit, nous appelons les États qui ne sont pas parties au TNP à signer et/ou à ratifier ce traité sans plus tarder.

L'adoption par consensus du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a marqué un succès important dans le domaine du désarmement. Nous devons poursuivre sur cette lancée dans le cadre des travaux préparatoires à la prochaine Conférence d'examen. Le plan d'action en 64 points convenu à la Conférence d'examen de 2010 doit être intégralement mis en œuvre par tous les États parties. Le Lesotho est prêt à assumer sa part de responsabilité à cet égard.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est absolument essentiel pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le préambule du TICE affirme clairement que son objectif est de contribuer efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Néanmoins, plus de 15 ans après avoir été ouvert à la signature, ce traité n'est toujours pas entré en vigueur. La nécessité d'accélérer le processus de ratification du TICE doit être notre objectif commun. À cet égard, nous appelons tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2 du Traité, à envisager d'urgence de ratifier le TICE, afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

La Conférence du désarmement n'a pas été en mesure, ces 15 dernières années, de faire avancer son examen des questions liées au désarmement nucléaire inscrites à son programme de travail. Cette paralysie est impardonnable, notamment parce que la modernisation des armes nucléaires s'accélère. En conséquence, nous appelons les membres de la Conférence du désarmement à mettre en œuvre sans délai son programme de travail afin de faire avancer les négociations en matière de désarmement. Nous

remercions le Secrétaire général de ses efforts inlassables pour relancer les travaux de la Conférence. Le Lesotho appuie pleinement toutes les initiatives en vue de ranimer la volonté politique au sein de la Conférence du désarmement.

Le manque de progrès à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies est tout aussi décevant. À sa dernière session, tenue en avril, et pour la douzième année consécutive, la Commission a été incapable de formuler une seule recommandation sur une quelconque des trois questions inscrites à son programme de travail. Tous les États Membres doivent se montrer plus déterminés à faire avancer les travaux de la Commission au cours du prochain cycle.

Les armes classiques continuent de poser une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, nous sommes persuadés que les efforts déployés pour prévenir efficacement leur prolifération vont prochainement donner des résultats. Les progrès réalisés dans le cadre des réunions du Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes ont jeté des bases solides pour les négociations officielles qui doivent se tenir en juillet 2012 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Notre objectif, à cette conférence, doit être d'élaborer un traité solide et juridiquement contraignant qui établira des normes internationales pour le transfert et la vente de toutes les armes classiques.

Je me dois d'aborder la question des armes légères et de petit calibre. Ces armes continuent d'infliger d'indicibles souffrances aux populations des pays en développement, y compris le Lesotho. Le fait que ces armes sont disponibles en grande quantité entrave les efforts mondiaux de lutte contre la violence armée. Le rapport du Secrétaire général sur les armes légères publié en 2011 (S/2011/255) indique à juste titre que faute de réglementation et de contrôles, il n'est que trop facile d'écouler les armes légères sur le marché illicite ou de les détourner au profit de destinataires qui les utiliseront pour commettre de nombreux crimes. C'est pourquoi nous considérons que la prévention du commerce illicite des armes légères et de petit calibre doit être la priorité absolue de tous nos efforts. Le Lesotho et les autres États Membres qui rencontrent des difficultés pour lutter contre ces armes ont besoin sans délai d'une aide à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En outre, nous ne devons pas laisser passer l'occasion offerte par l'examen, en 2012, de ce programme d'action pour formuler des recommandations concrètes permettant d'accroître son efficacité.

Je terminerai en soulignant que la Première Commission est le lieu où nous devrions forger une vision commune quant à la manière de faire avancer le programme de désarmement et de rendre le monde plus sûr. Redonnons aux citoyens du monde foi dans la capacité de l'Organisation des Nations Unies de relever les défis en matière de désarmement. Si on le lui permet, l'Organisation des Nations Unies est capable de concrétiser l'objectif d'un désarmement général et complet.

**M. Chuquihuara** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous transmettre, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Votre longue et riche carrière professionnelle est gage du succès des travaux de la Commission et vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Le 28 juillet, un nouveau gouvernement a pris les commandes au Pérou. Le Président Ollanta Humala Tasso a pris la parole à l'Assemblée générale il y a quelques semaines (voir A/66/PV.16), dans ce qui fut sa première participation dans cette institution multilatérale. À cette occasion, il a présenté à la communauté internationale les grands axes de l'action de son gouvernement pour les années à venir. Le Président Humala a indiqué aussi que la grande transformation à laquelle aspirent les Péruviens passait nécessairement par un processus d'intégration sociale, autrement dit qu'il fallait convertir la croissance économique que connaît le Pérou depuis 10 ans en développement, et ce, dans un contexte démocratique. Il s'agit manifestement d'une tâche transversale qui implique tous les domaines politiques, y compris le désarmement et la sécurité.

L'un des objectifs cardinaux de la politique étrangère du Président est le renforcement de l'intégration sud-américaine, avec un accent particulier sur l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et la Communauté andine. Cette politique

a été confirmée dès le premier jour de sa prise de fonctions, avec l'organisation de la Réunion extraordinaire des chefs d'État de l'UNASUR et du Conseil présidentiel andin. Toutefois, même si la fraternité entre les pays de l'Amérique du Sud constitue le noyau dur de la politique étrangère péruvienne, nous n'entendons pas pour autant négliger nos relations politiques, commerciales et de coopération avec les autres régions du monde. Au contraire, cette action régionale servira de tremplin à une participation plus grande à la chaîne de production mondiale et au processus de prise de décisions concernant les politiques de portée internationale.

Les problèmes et défis qui caractérisent le contexte international actuel supposent que l'on puisse compter non seulement sur un État équilibré et stable sur les plans politique, social et économique, mais aussi sur un environnement géographique immédiat pacifique et stable, propice au développement. En ce sens, l'intégration remplit deux fonctions, à savoir maintenir un climat de paix et de stabilité nécessaire au développement socioéconomique et permettre de relever les défis communs et de saisir les occasions qui se présentent sur la voie du développement durable et sans exclusive auquel aspirent tous les pays de la région.

Le nouveau Gouvernement péruvien entend axer ses efforts sur la priorité de sa politique étrangère, à savoir notre environnement géographique immédiat, composé par nos pays voisins. À cette fin, nous entendons promouvoir une politique de concertation qui, dans le domaine des affaires étrangères, suppose l'ouverture au dialogue et le respect des intérêts légitimes des autres parties concernées, en vue de trouver un terrain d'entente à partir duquel nous pourrions définir un programme régional assorti d'objectifs clairs et spécifiques qui permette de renforcer l'intégration régionale, par-delà les différences d'ordre idéologique ou les sensibilités antagoniques.

Dans ce contexte, le Pérou est convaincu que des mesures de confiance efficaces peuvent permettre aux États d'avancer vers l'intégration et de renforcer les mécanismes et les activités de coopération pour s'attaquer de toute urgence aux problèmes de la pauvreté extrême, des inégalités sociales et de l'exclusion sociale. Pour cela, il nous faut continuer de promouvoir à tous les niveaux un climat propice à la maîtrise des armements, à la limitation des armes classiques et à la non-prolifération des armes de

destruction massive, ce qui permettrait aux États de consacrer davantage de ressources à leur développement socioéconomique et d'honorer leurs engagements internationaux, tout en tenant compte de leurs besoins légitimes en matière de défense et de sécurité nationale. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de renforcer les mesures de confiance mutuelle et de resserrer la coopération dans le domaine de la défense. Il importe aussi que les dépenses en matière de défense soient effectuées en toute transparence et soient pleinement rendues publiques.

Le Président Humala a déclaré dans son allocution à l'Assemblée générale que « nous avons besoin de contrôler les livraisons d'armes avec lesquelles les cartels et les gangs attentent quotidiennement à la sécurité publique » (*A/66/PV.16, p. 15*). Parce qu'il est un des pays les plus affectés par les retombées du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le Pérou attache une importance particulière à la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous pensons à cet égard qu'il est nécessaire d'adopter des instruments juridiquement contraignants sur le marquage, le traçage et le courtage illicite. Il faut aussi promouvoir et resserrer la coopération et l'assistance internationales et renforcer les capacités nationales, qui sont autant de questions transversales indépendantes.

Nous appuyons par ailleurs les préparatifs de la conférence de 2012 sur un traité sur le commerce des armes, dont l'adoption ouvrira la voie à la mise en place d'un système garantissant la transparence absolue du commerce des armes, ce qui instaurera la confiance, puisque les États seront informés des achats d'armes effectués par d'autres, et permettra de contrôler de manière stricte la provenance et la destination finale de ces armes.

Comme le Président Humala l'a indiqué dans son allocution dans le débat général, les chefs d'État de l'UNASUR, qui se sont réunis à Lima le 28 juillet, ont appelé l'attention sur les risques qui planent sur nos économies suite aux problèmes rencontrés par d'autres continents, notamment le niveau élevé de la dette publique et du chômage, la lenteur de la reprise du crédit et la faiblesse des investissements, mais aussi les opérations armées qui ont englouti d'immenses sommes d'argent qui auraient pu servir à éviter la crise. Voilà pourquoi le Pérou considère qu'il est inacceptable de continuer à dépenser autant pour

l'armement, sans commune mesure avec les besoins légitimes de défense et de sécurité nationales, alors que l'humanité doit s'occuper de problèmes plus importants, comme l'intégration sociale, la lutte contre les maladies, la faim, l'analphabétisme et la protection de l'environnement. Dans un tel contexte, les armes ne font qu'entraver le développement social, prolonger la pauvreté et les inégalités et alimenter l'instabilité.

L'une des grandes questions qu'il nous faudra aborder durant la présente session concerne la Conférence du désarmement, instance multilatérale de négociation sur le désarmement par excellence, qui est au point mort depuis plus d'une décennie. De l'avis du Pérou, il est essentiel d'insister sur l'impérieuse nécessité que la Conférence reprenne de toute urgence ses travaux et assume de nouveau ses responsabilités, afin qu'elle puisse adopter et mettre en œuvre un programme de travail équilibré et vaste qui tienne compte des intérêts de tous et des priorités de son ordre du jour. De l'avis du Pérou, pour que puisse s'engager un processus de négociation sur des instruments multilatéraux ayant trait au désarmement, il faut faire preuve de souplesse. Nous considérons donc que la Conférence sur le désarmement doit entamer sans plus tarder des négociations sur divers instruments juridiques internationaux en matière de désarmement, notamment un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et un instrument international pour les garanties négatives de sécurité.

Étant donné les obstacles et les retards rencontrés par la Conférence du désarmement, nous réitérons que le Pérou ne s'opposera à aucune initiative de négociation visant à réaliser des progrès concrets dans le domaine du désarmement, convaincus que nous sommes que la sécurité de notre génération et des générations futures ne peut souffrir aucun autre retard.

Depuis quelques années, les questions liées au désarmement figurent au sommet des priorités de l'agenda international. Nous ne devons pas rater cette occasion exceptionnelle d'adopter des mesures qui contribueront de manière concrète à renforcer la paix et la sécurité internationales. Les efforts entrepris ici, à la Première Commission, devraient être orientés vers cet objectif. À cet égard, la Commission peut compter sur l'appui et l'engagement sans réserve du Pérou.

**M. Gumbi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous féliciter de votre accession à la présidence de la session 2011 de la Première Commission. Je tiens à

vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de l'Afrique du Sud tandis que nous œuvrons à la réussite d'une session qui consolidera le programme et le dispositif de désarmement multilatéral. Ma délégation s'associe elle aussi aux déclarations prononcées par le Groupe des États d'Afrique et le Mouvement des pays non alignés, ainsi que par la Coalition pour un nouvel agenda.

Ayant entendu votre appel à la brièveté, Monsieur, et sachant que l'Afrique du Sud fera des déclarations plus détaillées au cours du débat thématique de la Commission, la présente intervention privilégiera les vues nationales de l'Afrique du Sud s'agissant de certaines questions abordées dans le cadre des discussions multilatérales sur le désarmement et la sécurité internationale.

L'Afrique du Sud, tout comme de nombreux dirigeants mondiaux, a saisi l'occasion que présentait le débat général de l'Assemblée générale pour mettre en exergue le mandat historique de l'ONU et la responsabilité qui lui incombe de tout faire pour parvenir au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. L'Afrique du Sud estime qu'il s'agit d'une question de la plus haute importance au regard des liens synergiques qui unissent désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements d'une part et maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'autre. L'Afrique du Sud estime également que c'est la bonne approche, car il y a un besoin urgent et impérieux d'agir concrètement sur le désarmement. Ma délégation considère que nous devons nous montrer à la hauteur de l'occasion dont nous disposons désormais pour promouvoir le désarmement et une sécurité internationale durable, après une impasse longue d'une décennie et une tendance à l'unilatéralisme.

L'Afrique du Sud reste gravement préoccupée de la menace que font peser les armes de destruction massive. Compte tenu de leur portée et du fait qu'elles frappent sans discrimination, ces armes ne menacent pas uniquement les pays individuels mais la communauté internationale tout entière. C'est pour cette raison, entre autres, que l'Afrique du Sud a régulièrement réaffirmé son plein attachement à un monde exempt d'armes nucléaires et à un système multilatéral qui promeuve cet objectif. L'Afrique du Sud estime que seules leur élimination complète et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais produites apportent une garantie absolue contre l'utilisation des armes nucléaires. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont donc inextricablement liés,

et des progrès continus et irréversibles sont nécessaires sur ces deux volets.

Dans le monde en développement, dont nous faisons partie, la pauvreté et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre restent une menace sérieuse et constituent les véritables armes de destruction massive. Nous approuvons et encourageons vivement la création de partenariats véritables visant à tirer des avantages accrus de la coopération et de l'assistance technique en matière d'utilisation pacifique des sciences, technologies et applications liées à la recherche nucléaire, chimique et biologique. L'Afrique du Sud estime qu'une intensification des activités liées aux utilisations pacifiques de l'atome, notamment dans les domaines de la biologie et de la chimie, contribuerait à l'essor socioéconomique des pays en développement tout en les aidant à bien se positionner pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Réussir à contenir les problèmes causés par une accumulation excessive d'armes classiques bien supérieure aux seuls besoins en matière de défense est également crucial pour la stabilité, la paix et la sécurité, lesquelles sont d'ailleurs des préalables au développement socioéconomique. À cet égard, ma délégation se félicite des progrès intervenus, depuis la session précédente de la Première Commission, dans le domaine des armes classiques, et elle s'engage à œuvrer pleinement au succès de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes prévue en 2012.

L'Afrique du Sud est attachée à un système international basé sur des règles, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. L'Afrique du Sud exprime sa déception quant au fait que la Commission du désarmement, seul organe délibérant dans le dispositif des Nations Unies consacré au désarmement, vient de conclure un nouveau cycle triennal sans aucun résultat de fond. Il est tout aussi regrettable que la Conférence du désarmement, à qui il incombe de mener les négociations multilatérales sur le désarmement, n'ait, cette année encore, pas réussi à entamer de négociations sur un seul point à son ordre du jour.

Dans le contexte de cette impasse persistante, l'Afrique du Sud se félicite d'observer que les États sont de plus en plus déterminés à mettre fin à l'immobilisme qui marque le dispositif du

désarmement. Même si le consensus sur les remèdes à apporter nous échappe toujours, il semble que tout le monde s'accorde sur la nécessité de veiller à ce que ces institutions s'acquittent de la tâche pour laquelle elles ont été créées. L'Afrique du Sud estime qu'avec la détermination et la volonté politiques nécessaires, le dispositif du désarmement peut à nouveau contribuer à la paix et à la sécurité internationales en définissant des normes consensuelles pour régler les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Avant de conclure, je voudrais rappeler à l'assemblée que le mandat premier de notre Commission concerne le désarmement et la sécurité internationale. Ma délégation s'inquiète que peu de choses soient faites pour tenir compte de cet état de fait tant dans nos délibérations que dans l'aspect pratique de notre travail. Les grands États détenteurs de ces armes ne vont pas assez loin dans leurs efforts pour transposer dans la pratique leur engagement politique envers le désarmement et la sécurité internationale. Au contraire, ils privilégient sciemment la non-prolifération, d'une manière qui ne tient aucun compte de la relation symbiotique et synergique entre désarmement et non-prolifération. De même, la façon dont le désarmement est abordé est bien loin d'améliorer les perspectives de la sécurité internationale, alors que les ravages colossaux des armes classiques et des armes de destruction massive nous ont été montrés lors des deux dernières Guerres mondiales, après les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki et pendant la guerre Iran-Iraq dans les années 80.

Ma délégation se tient toute prête à travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et avec la société civile, pour réaliser des progrès sur les questions de fond en matière de désarmement multilatéral, afin de renforcer le système multilatéral de gouvernance, de promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales et, par là même, de contribuer au développement durable.

**M. Srivali** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cette importante session. Je suis convaincu que sous votre direction compétente, les travaux de la Première Commission seront fructueux cette année. J'adresse également mes félicitations à tous les membres du Bureau.

La Thaïlande s'associe aux déclarations faites précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le désarmement et la maîtrise des armements sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, des inquiétudes demeurent, tant réelles que perçues, en matière de sécurité, et des déséquilibres de pouvoir persistent aussi bien au sein des pays qu'entre eux. En conséquence, le fait que des acteurs étatiques ou non étatiques continuent de posséder, d'acquérir et de mettre au point des armes meurtrières – notamment des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre – reste une source de grave préoccupation.

La Thaïlande est pleinement déterminée à appuyer le processus de désarmement et de non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive. Nous exhortons tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à honorer scrupuleusement leurs obligations respectives au titre du Traité, et ce, de manière transparente, vérifiable et irréversible. Il faut encourager l'adhésion universelle au Traité et des efforts doivent être déployés en faveur de son renforcement. Les activités au titre des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, doivent être équilibrées et menées en parallèle. En outre, les recommandations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, ainsi que le plan de désarmement nucléaire en cinq points proposé par le Secrétaire général en 2008 doivent eux aussi être mis en œuvre avec sérieux.

La Thaïlande se félicite de l'entrée en vigueur en février 2011 du nouveau traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis. Le leadership de ces deux pays est crucial pour parvenir au désarmement nucléaire mondial. Les assurances de sécurité négatives constituent une autre question importante sur laquelle il est nécessaire de discuter sérieusement et d'agir de manière constructive. La Thaïlande estime que les assurances de sécurité négatives représentent une importante mesure de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés d'armes nucléaires et aideront à renforcer les efforts mondiaux en matière de non-prolifération.

La Thaïlande est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde. Avec ses amis de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Thaïlande joue un rôle actif dans l'élaboration du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, également connu sous le nom de Traité de Bangkok. Compte tenu des consultations étroites qui ont lieu en ce moment entre l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires, nous espérons que ces derniers seront bientôt en mesure de signer le Traité de Bangkok. Nous espérons également que la communauté internationale appuiera de manière encore plus large qu'à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, le projet de résolution sur la zone exempte d'armes nucléaires dans la région, qui sera présenté une nouvelle fois cette année par l'ASEAN.

Depuis la fin de la guerre froide, le spectre du terrorisme nucléaire devient de plus en plus menaçant. La Thaïlande est déterminée à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui vise à faire face à la menace que représente l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Nous participons également aux efforts internationaux pour régler ce problème dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et du Sommet sur la sécurité nucléaire.

Certes la sécurité nucléaire est une question primordiale, mais la sûreté nucléaire mérite tout autant notre attention. L'incident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au mois de mars dernier est venu rappeler que la sûreté nucléaire ne peut être considérée comme allant de soi. La communauté internationale doit d'urgence s'attaquer efficacement à ce problème, afin de rétablir la confiance de l'opinion publique dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Thaïlande remercie donc le Secrétaire général d'avoir convoqué la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, le 22 septembre 2011.

Compte tenu de la nécessité de vérifier les activités nucléaires et de garantir la sûreté nucléaire, il incombe à chacun d'entre nous d'intensifier sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui doit bénéficier d'un soutien accru. Le savoir-faire technique de l'Agence, seul organisme international de vérification, est indispensable au renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire et à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Thaïlande appelle tous les États Membres à coopérer pleinement avec l'Agence et

à faire en sorte qu'elle puisse continuer de travailler de manière efficace, transparente et indépendante.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques (CIAB) sont également des instruments internationaux clefs dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La Thaïlande encourage l'adhésion universelle à ces conventions et leur mise en œuvre scrupuleuse. Nous insistons en particulier sur la destruction complète des armes chimiques dans les délais convenus et sur le renforcement des mesures de confiance dans le cadre de la CIAB.

En guise de contribution à la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes chimiques, la Thaïlande va coorganiser, avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le sixième Exercice grandeur nature d'inspection par mise en demeure, du 31 octobre au 4 novembre 2011. Notre objectif est de faire en sorte que l'Organisation soit bien préparée pour répondre à toute demande d'inspection par mise en demeure au titre de l'article IX de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes heureux que cet exercice, le premier du genre en Asie, se déroule chez nous. Par ailleurs, à l'approche de la septième Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques, la Thaïlande espère également travailler en étroite collaboration avec d'autres États parties à la CIAB pour continuer de renforcer la Convention et promouvoir sa mise en œuvre intégrale et effective.

La prolifération des armes légères et de petit calibre continue de faire peser une grave menace sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de diverses régions du monde. La Thaïlande appuie la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dispositif multilatéral clef pour freiner la prolifération de ces armes.

La Thaïlande réaffirme également son soutien aux travaux préparatoires à la négociation d'un traité sur le commerce des armes. Nous estimons qu'un tel traité permettra de garantir le transfert responsable des armes classiques et de réduire au minimum les conséquences sociales et humanitaires de la circulation illégale de ces armes. La Thaïlande se félicite des progrès accomplis au cours des trois réunions préparatoires tenues en 2010 et 2011, et elle attend avec intérêt de participer à la Conférence des Nations

Unies pour un traité sur le commerce des armes, en 2012.

En tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement a longtemps joué un rôle capital pour faire avancer le désarmement mondial et promouvoir la paix et la sécurité internationales. Depuis plus de 10 ans toutefois, la Conférence a du mal à avancer sur ses travaux de fond. La Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, organisée l'an dernier, a donné une impulsion politique plus que nécessaire aux travaux de fond de la Conférence du désarmement. La forte volonté politique manifestée à la Réunion de haut niveau doit maintenant se traduire en résultats concrets. En outre, puisque le désarmement concerne la sécurité de tous les pays, tous les États doivent avoir le droit de participer sur un pied d'égalité au processus de discussion et de négociation. Premier coordonnateur et membre actif du groupe informel des États observateurs auprès de la Conférence du désarmement, la Thaïlande est absolument convaincue que la Conférence doit faire participer toutes les parties prenantes, et nous renouvelons donc notre appel à un élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

La paix et la sécurité sont des objectifs universellement partagés, mais pas toujours faciles à réaliser. Le renforcement de la sécurité d'un pays ne doit pas se faire au détriment des autres. Tous les membres de la communauté internationale doivent faire de leur mieux pour s'acquitter de leurs obligations politiques, juridiques et morales de rendre le monde plus sûr. Ma délégation continuera de travailler avec tous les États Membres, afin que nous puissions édifier tous ensemble un monde où la paix et la sécurité régneront durablement.

**M. Ayebare** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président et les membres du Bureau de leur élection à la tête de la Première Commission à la présente cette session. Nous sommes convaincus qu'ils dirigeront avec beaucoup de compétence les travaux de la Commission. Ma délégation les assure de son plein appui et de sa totale coopération.

L'Ouganda s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Les armes nucléaires et autres armes de destruction massive continuent de faire peser une grave menace sur l'humanité. Ce n'est qu'en prenant des mesures concrètes et pratiques en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'élimination totale de ces armes que l'on parviendra à la paix et à la sécurité durables.

L'Ouganda réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), véritable pierre angulaire des efforts de désarmement et de non-prolifération. Il importe que nous maintenions la dynamique suscitée par le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010, en particulier pour ce qui est des recommandations et des mesures de suivi qui y ont été adoptées par consensus.

Nous réitérons notre appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui vise à interdire toutes les explosions nucléaires dans tous les milieux, et dont l'entrée en vigueur, après son adoption il y a 15 ans, n'a que trop tardé.

De nombreux pays d'Afrique, y compris l'Ouganda, continuent d'être aux prises avec les effets négatifs de la prolifération illicite des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, qui alimentent les conflits. L'Ouganda est donc favorable à la signature d'un traité efficace et juridiquement contraignant sur le commerce des armes, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 61/89 de 2006.

Nous attendons avec intérêt l'achèvement du processus préparatoire devant conduire à la négociation et à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes en 2012. À cet égard, l'Ouganda souligne la nécessité d'élaborer un traité équilibré, non discriminatoire, universel, efficace et équitable, qui ne donnera lieu à aucune utilisation politique abusive et ne portera pas atteinte au droit de chaque État Membre de se défendre.

Le Gouvernement ougandais a à cœur d'empêcher la circulation des armes illicites afin de régler les problèmes que pose leur prolifération. Nous avons entrepris de détruire un grand nombre d'armes légères et de petit calibre de tous types, de munitions et d'engins non explosés, pour empêcher qu'ils n'échouent entre de mauvaises mains. Nous nous félicitons de l'importante contribution apportée à cet égard par l'ONU, notamment par le biais de l'adoption de sa Stratégie antiterroriste mondiale, ainsi que du

renforcement des efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme.

L'Ouganda appuie l'important travail réalisé par le Comité contre le terrorisme, sa direction exécutive et toutes les autres instances internationales, régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des autres instruments de lutte contre le terrorisme.

L'Ouganda a pris des mesures concrètes en vue d'honorer ses obligations en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en veillant à l'application des lois en vigueur, en promulguant de nouvelles lois et en renforçant la coopération régionale et internationale. Toutefois, l'Ouganda, tout comme tant d'autres pays, se heurte à des difficultés techniques et des problèmes de ressources humaines. Nous tenons, par conséquent, à insister de nouveau sur la nécessité de consacrer davantage de ressources et d'assistance technique à la lutte contre le terrorisme, y compris en matière de formation, pour aider nos pays à remonter les filières de financement du terrorisme, conduire des enquêtes et mener la répression, ainsi que de mise au point de bases de données et de logiciels y relatifs.

Pour terminer, l'Ouganda se félicite du regain d'attention dont fait l'objet au niveau mondial la nécessaire mise en place de mécanismes et de cadres de désarmement et de non-prolifération plus efficaces, qu'appuie un système solide de vérification, ainsi que d'application rigoureuse. Par notre travail au sein du Comité, nous pouvons apporter une contribution importante au monde pacifique, sûr et prospère que nous appelons universellement de nos vœux.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser les félicitations de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela pour votre présidence des travaux de cette importante Commission. Nous présentons également nos félicitations aux membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la 3<sup>e</sup> séance de la Commission par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous connaissons actuellement une situation internationale caractérisée par des troubles politiques, économiques et sociaux croissants découlant de l'épuisement d'un modèle politique et économique injuste, auquel on doit le déclenchement de plusieurs

crises mondiales aux conséquences néfastes pour la paix, la prospérité et la justice sociale auxquelles aspirent tous les peuples du monde.

À cette situation d'incertitude s'ajoute la paralysie qui, depuis quelques années, frappe la diplomatie multilatérale en matière de désarmement, faute d'accord sur des questions de la plus haute importance pour la communauté internationale. Cette impasse peut être imputée à l'attitude de certains pays qui veulent imposer des positions hégémoniques, en prenant des mesures unilatérales contraires de l'esprit de dialogue et de coopération qui doit régir les relations entre États souverains.

Une fois de plus, nous réitérons notre attachement à l'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Le désarmement nucléaire général et complet est un objectif indissociable de l'instauration d'un monde pacifique. Les efforts internationaux en vue du désarmement nucléaire général et complet doivent aller de pair avec la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire horizontale et verticale. Il s'agit d'un processus interdépendant, qui ne pourra avancer tant que les puissances nucléaires, au premier chef, ne se seront pas acquittées des engagements qu'elles ont contractés.

Les cinquième et sixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont vu grandir l'espoir que les États parties allaient œuvrer, de concert, pour réaliser des progrès dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Malheureusement, ces espoirs ont été déçus, en raison de l'absence de volonté politique de certaines puissances nucléaires qui se sont soustraites à leurs obligations internationales. Si le Venezuela avait espéré que des accords de plus grande portée seraient adoptés par la Conférence d'examen des Parties au TNP, qui s'est tenue du 3 au 28 mai 2010, les textes issus de la Conférence ouvrent cependant la voie au dialogue et à la négociation multilatérale d'accords et de mesures de désarmement. Il est nécessaire de surmonter l'unilatéralisme qui, depuis une décennie, porte atteinte à la diplomatie en matière de désarmement.

En ce qui concerne l'ensemble des dispositifs adoptés à l'occasion de cette Conférence, notre pays est favorable à la convocation, en 2012, d'une nouvelle conférence internationale chargée d'examiner la

question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Cette conférence pourrait permettre d'obtenir des engagements des États de la région, y compris Israël, aux fins de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de l'interdiction de la fabrication et de la possession de ces armes, conformément au TNP. Nous renouvelons notre appel en faveur de la ratification universelle de cet instrument juridique international et engageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité.

Le Venezuela revendique le droit souverain des pays de développer leur industrie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération nucléaire. À cet égard, nous sommes préoccupés par les pressions exercées par les États-Unis et d'autres pays occidentaux dans le but d'entraver la République islamique d'Iran dans son droit de développer son industrie nucléaire à des fins pacifiques et ses aspirations à accéder à l'indépendance énergétique et technologique.

Nous prônons la mise en place d'un système international multipolaire ayant pour but la paix, la justice et le développement et fondé sur le strict respect des normes et principes du droit international. Nous rejetons les pratiques indésirables qui portent atteinte au principe d'égalité juridique entre États.

L'octroi de garanties de sécurité négatives aux pays non dotés d'armes nucléaires est une autre mesure à laquelle mon pays attache une importance particulière. La menace latente et le risque d'utilisation d'armes nucléaires contre les pays qui n'en sont pas dotés sont bien réels. Certains pays dotés de l'arme nucléaire font un chantage incessant à l'utilisation de ces armes. Il est nécessaire d'adopter un instrument international juridiquement contraignant en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas les utiliser et à ne pas menacer les États qui ne sont pas dotés de ces armes.

Les priorités fixées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) demeurent pleinement valables. Cela est d'autant plus vrai si nous tenons compte du fait que le processus de modernisation des armes nucléaires s'est poursuivi à un rythme accéléré et pervers.

Pour le Venezuela, le multilatéralisme est le chemin le plus complet et le plus sûr vers le désarmement nucléaire sous tous ses aspects et la

maîtrise des armes classiques. À cet égard, nous soulignons l'importance d'un perfectionnement de l'efficacité des mécanismes de désarmement.

Mon pays fait le vœu que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, pourra sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 15 ans. Nous soulignons que cette conférence doit se saisir au plus vite des sujets prioritaires que sont la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives et une convention sur le désarmement nucléaire.

Mon pays réitère son appui au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il s'agit d'un instrument politique de premier ordre pour orienter les efforts de coopération internationale dans la lutte contre cette activité illicite. La communauté internationale doit s'attacher à négocier un instrument international juridiquement contraignant de marquage et d'enregistrement afin de contribuer à la lutte contre les délits liés au trafic d'armes légères et de petit calibre. Nous accordons une très grande importance aux efforts déployés pour lutter contre les opérations de courtage illicite de ces armes.

**M. Loulichki** (Maroc) : Permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer de notre pleine et entière coopération. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Je voudrais aussi féliciter M. Sergio Duarte pour sa déclaration hautement pertinente.

Ma délégation s'associe bien entendu aux déclarations faites par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nos délibérations au sein de la Première Commission interviennent dans un contexte international marqué par des progrès en matière de maîtrise de l'armement classique et par la volonté de renforcer la coopération internationale pour trouver des réponses adéquates aux nouveaux défis, ce qui contraste avec la léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire.

Tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme s'accordent sur l'importance de l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. À cet effet, il est de notre devoir de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'engagement de mon pays en faveur des questions de désarmement est un choix permanent, stratégique et sans faille. Il illustre notre ferme attachement à la paix et à la sécurité et au principe du règlement pacifique des différends. État partie à la totalité des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, mon pays reste attaché à un désarmement général et complet, en particulier à un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

Le Maroc demeure profondément convaincu de la pertinence des mécanismes des Nations Unies compétents en matière de désarmement et de sécurité internationale. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste, faut-il encore le souligner et le rappeler, tributaire de la volonté politique des États et du respect des obligations prises. Le succès de la huitième Conférence d'examen du TNP a, en particulier, démontré que grâce au dialogue nous sommes capables de parvenir à des compromis permettant d'avancer progressivement vers la réalisation des objectifs du TNP.

Je voudrais souligner ici qu'il est essentiel de garder à l'esprit tout au long de nos délibérations l'objectif d'un désarmement général et complet, en particulier un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

Je voudrais partager avec la Commission les actions qui, du point de vue de mon pays, sont prioritaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La première action prioritaire est la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Maroc estime crucial de ne pas rater l'échéance de la conférence internationale de 2012 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, en application du plan d'action visant à mettre en œuvre la résolution

de 1995. Cette conférence présente une occasion historique pour déclencher un processus devant permettre de débarrasser la région des armes de destruction massive.

Mon pays souligne l'importance de l'adhésion au TNP et de la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris par Israël. Nous saluons les efforts de consultation menés pour la désignation d'un facilitateur et d'un pays pour abriter la conférence de 2012. Nous estimons que ces consultations devraient être intensifiées pour parvenir à notre objectif.

Mon pays salue l'initiative de l'Union européenne d'organiser un séminaire académique sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, en juillet dernier, à Bruxelles. Il salue également les efforts menés par le Directeur général de l'AIEA pour l'organisation, en novembre 2011, à Vienne, d'un forum sur cette même question.

La deuxième action prioritaire pour mon pays est la revitalisation des mécanismes de désarmement du système des Nations Unies. Mon pays est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe impérativement par l'efficacité des mécanismes des Nations Unies en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. Depuis sa création, la Conférence s'est imposée en tant qu'unique enceinte de négociations multilatérales en matière de désarmement et instance importante au sein de laquelle les États peuvent faire valoir leurs positions.

La léthargie dans laquelle s'est confinée la Conférence du désarmement depuis bientôt 11 ans contraste avec l'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires qui confrontent le monde, et compromet l'ultime objectif recherché par la communauté internationale, à savoir un désarmement général et complet.

Il est pour nous incompréhensible que des initiatives multilatérales de désarmement foisonnent en marge de cette instance des Nations Unies, alors que celle-ci ne parvient toujours pas à s'accorder même sur un programme de travail. Nous partageons le constat fait par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui a précisé que les problèmes de la Conférence du désarmement, qui semblent tenir à des questions de forme, sont en réalité de nature politique.

Le Maroc réitère son soutien à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'établir un diagnostic général des mécanismes des Nations Unies en charge du désarmement.

La troisième action prioritaire pour mon pays est l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais. Mon pays est partisan d'une interdiction complète des essais nucléaires. Il déplore le retard accusé dans l'entrée en vigueur du TICE et réitère son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité.

En dépit du large soutien politique dont il bénéficie, ce traité, dont l'importance a été également soulignée par la dernière Conférence d'examen du TNP, n'est toujours pas entré en vigueur, alors même que le régime de vérification requis par ce traité est quasiment prêt. Le Maroc, qui a, de 2009 à 2011, coordonné avec la France les efforts internationaux en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, est encouragé par les nouvelles ratifications et la possibilité d'autres par des États visés à l'annexe 2.

La quatrième action prioritaire pour mon pays est le renforcement de la non-prolifération et de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Dans ce contexte, il est crucial d'œuvrer pour que les obligations de non-prolifération et les normes de sûreté et de sécurité établies par les institutions internationales compétentes soient scrupuleusement respectées. Le Maroc se félicite des efforts déployés par l'AIEA et considère qu'il est nécessaire de renforcer ses capacités financières et humaines en matière de non-prolifération et de coopération technique à des fins pacifiques.

Dans le même esprit, mon pays se félicite de la tenue de la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires à l'initiative du Secrétaire général, en septembre dernier, pour tirer des enseignements de la catastrophe de Fukushima au Japon. Mon pays souhaite que la volonté politique exprimée lors de cette réunion se matérialise en des mesures concrètes. La participation active de mon pays à plusieurs initiatives plurilatérales telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le Sommet sur la sécurité nucléaire s'inscrit dans le cadre de l'importance qu'il accorde au renforcement de la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le trafic illicite des matières radioactives et nucléaires.

La cinquième et dernière action prioritaire de l'avis de mon pays porte sur le contrôle de la circulation et la réglementation du commerce des armes. La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des souffrances et des désastres qu'ils engendrent, représentent un véritable défi à la stabilité, à la sécurité et au développement des États, en particulier en Afrique. L'absence de réglementation et de contrôle de l'usage et du transfert de ce type d'armes contribue à leur prolifération incontrôlée dans des foyers de tension, en particulier, malheureusement, sur le continent africain, ce qui entraîne, au-delà des souffrances humaines, des conséquences insupportables pour la stabilité et la sécurité des États.

La capacité de répondre aux attentes des populations et de la société civile en la matière met à l'épreuve non seulement l'efficacité des mécanismes du désarmement, mais également l'ensemble du système des Nations Unies. C'est dans cet esprit que le Maroc appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

C'est également à cet effet que mon pays soutient la conclusion d'un traité sur le commerce des armes, dont le champ d'application devrait s'élargir également aux armes légères et de petit calibre, et dont la négociation ne pourrait ignorer les principes fondamentaux du droit international, dont notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. En soutien à ce processus, le Maroc a organisé en février 2011 à Casablanca, en coopération avec l'Union européenne et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, un séminaire régional africain sur le traité sur le commerce des armes. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous-régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères.

L'année 2012 sera marquée par des échéances importantes pour le désarmement et la non-prolifération, à savoir la conférence sur le Moyen-Orient, la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, la Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, et la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Ces échéances nous appellent tous à faire preuve de volonté politique et conjuguer nos efforts afin d'assurer la réussite de ces réunions.

Pour conclure, je voudrais réitérer que la paix par le désarmement étant un bien commun de l'humanité, nous ne devons épargner aucun effort pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et moins enclin à la course aux armements qui intervient aux dépens des impératifs de la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la dégradation de notre environnement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat d'aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre du droit de réponse.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Si, de l'avis unanime de la communauté internationale, la seule et véritable menace nucléaire qui existe dans la région du Moyen-Orient, et même au-delà, émane de la détention par Israël d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, d'aucuns continuent de nier l'existence de cette menace aujourd'hui – qui est pourtant manifeste – et veulent ouvrir la porte à un dialogue sophistiqué de sourds suspect, malhonnête, et certainement pas objectif, ce qui révèle la nature mensongère de leur intention déclarée de créer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous regrettons que ce qu'a dit l'Ambassadeur des Pays-Bas à la Conférence du désarmement montre qu'il existe une alliance non déclarée avec Israël. Il voulait illustrer son argument en mentionnant mon pays d'une manière totalement inappropriée et fautive, et, qui plus est, provocatrice. Le seul objectif était de couvrir les actions d'Israël, qui est responsable de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Notre collègue des Pays-Bas n'a pas le droit de prêcher ou de critiquer. Je me vois, hélas, dans l'obligation de lui rappeler que son pays a participé à la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le cas de l'avion qui s'est écrasé en 1992 près d'Amsterdam, alors qu'il transportait des matières radioactives et chimiques, prouvera peut-être la politique de deux poids deux mesures et l'hypocrisie de son pays. Dans sa déclaration, il n'a même pas mentionné Israël, de manière directe ou explicite, et il n'a pas non plus appelé ce pays à se joindre au concert des nations en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Il est étonnant d'entendre la représentante de la Norvège répéter les mêmes allégations pathétiques et lancer des accusations. Contrairement à ce qu'elle a dit

dans sa faible déclaration, son pays, la Norvège, a, dans le secret et la clandestinité, et à l'insu de l'Agence internationale de l'énergie atomique, fourni d'importantes quantités d'eau lourde qui ont aidé Israël à produire des armes nucléaires, contribuant ainsi à la prolifération des armes nucléaires dans notre région.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'elle n'a pas mentionné Israël et qu'elle ne l'a pas appelé à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, alors qu'elle-même a été ambassadeur en Israël et est mieux informée que quiconque de la réalité de l'arsenal et des armes nucléaires d'Israël, et qu'elle sait qu'Israël a incarcéré des ingénieurs israéliens pendant de longues périodes de temps afin d'intimider et de faire taire ses critiques.

Si la Norvège voulait vraiment promouvoir la non-prolifération, comme elle le prétend, pourquoi, dans ce cas, n'offre-t-elle pas une aide réelle et effective en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient? Que la Norvège arrête de fournir de la technologie et des matières nucléaires à Israël, ce qu'elle est dans l'obligation de faire en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si la Norvège avait vraiment de bonnes intentions, elle aiderait les pays du monde, et notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique et les pays du Moyen-Orient, à éliminer les armes nucléaires israéliennes qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Au lieu de cela, la Norvège a joué un rôle direct – comme d'autres pays – dans la prolifération des armes nucléaires dans le monde, et principalement dans notre région.

Notre collègue de la France a mentionné mon pays dans une déclaration de même nature, ce qui ne nous a guère surpris, car nous ne nous attendions pas à ce que la France critique Israël pour ses attaques contre un site militaire syrien, ni qu'elle défende le droit international. Je rappelle à notre collègue de la France que son pays porte une responsabilité historique – plus que tout autre État – pour le danger nucléaire posé par Israël, car la France, hélas, a été l'un des premiers pays à fournir à Israël le réacteur nucléaire de Dimona, qui est capable de produire des armes nucléaires. Cela se passe depuis les années 50, à une époque où ni la Chine ni d'autres États ne s'étaient dotés de l'arme nucléaire.

Nous serions très heureux – de même que d'autres collègues ici présents – d'entendre le représentant de la France et d'autres pays qui ont aidé Israël à mettre au point et à acquérir l'arme nucléaire faire des déclarations courageuses où ils reconnaissent enfin leur culpabilité. Ils devraient faire amende honorable pour leurs dangereuses transgressions qui menacent l'avenir des enfants et des peuples de notre région.

Leur approche, qui n'est pas objective et qui montre – c'est le moins qu'on puisse dire – qu'ils sont ligüés contre mon pays, repose sur la politique de deux poids deux mesures. C'est une façon d'aborder les choses qui est très trompeuse, surtout lorsque le Conseil de sécurité lui-même, lors de la séance qu'il a tenue le 14 juillet (voir [S/PV.6607](#)), a renvoyé les informations sur la Syrie directement à l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, car c'est le seul organe habilité à examiner cette question, qui est de nature hautement technique et ne devrait pas être politisée ici à New York.

Depuis le début des années 60, la France a procédé à des essais nucléaires dans le Sahara algérien, utilisant même des êtres humains pour tester ces armes. Les Français ont attaché des Algériens vivants sur des poteaux placés à une certaine distance du site de l'explosion afin de tester l'impact des armes nucléaires sur les êtres humains, des Algériens vivants. Je sou mets ce crime grave aux amateurs ici présents qui veulent dédramatiser certains événements. Ce crime a été commis, que nous le voulions ou non.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je demande aux membres qui souhaitent intervenir en réponse à une déclaration, de le faire le jour même où ces déclarations ont été prononcées. Cela faciliterait nos travaux.

**M<sup>me</sup> Khoudaverdian** (Arménie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole dans le cadre du présent débat général pour exercer le droit de réponse de ma délégation et faire des observations suite à l'intervention du représentant de l'Azerbaïdjan, qui continue de dire des contrevérités, de déformer les faits et de citer des chiffres trompeurs à propos de l'Arménie et de la région.

Aujourd'hui, la communauté internationale assiste à une hausse sans précédent des dépenses militaires de l'Azerbaïdjan, qui ont doublé, voire triplé, ces dernières années. Cet énorme accroissement des dépenses militaires, associée à la rhétorique belliciste

hostile aux Arméniens où la menace de l'emploi de la force est clairement articulée, est une preuve évidente de la politique de course à l'armement récemment lancée par les autorités azerbaïdjanaises.

Dès le début, l'Azerbaïdjan a adopté la politique de la force pour régler le conflit du Haut-Karabakh, ayant recours au nettoyage ethnique pour débarrasser les régions d'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh de leurs habitants arméniens et lançant une attaque militaire contre la population du Haut-Karabakh, avec l'appui de milliers de mercenaires provenant d'organisations terroristes internationales bien connues.

Je voudrais rappeler à la Commission que, poursuivant sa politique de la force vis-à-vis du Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan rejette les appels lancés par le Secrétaire général de l'ONU, les États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et d'autres organisations internationales en faveur d'un renforcement du cessez-le-feu. Il encourage les provocations sur la ligne de contact et tente d'entraver le processus de négociation au sein du Groupe de Minsk de l'OSCE chargé par la communauté internationale de parvenir à un règlement du conflit.

Par ces déclarations et ces actes, l'Azerbaïdjan tente de camoufler ses méfaits et de se soustraire à toute responsabilité concernant la militarisation du conflit du Haut-Karabakh et ses conséquences. La politique militariste menée par les autorités azerbaïdjanaises est contraire à l'esprit et à la lettre de l'instrument international qui s'applique dans ce domaine, à savoir le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE). Elle va également à l'encontre des différents documents et résolutions des Nations Unies relatifs à la réduction des budgets militaires, au désarmement régional, à la maîtrise des armes classiques au niveau régional et à la transparence dans le domaine des armements – questions qui font partie intégrante de l'ordre du jour du désarmement.

Il est peu probable que cette politique continue de la part de l'Azerbaïdjan donne des résultats positifs. Au contraire, elle fera peser une menace encore plus lourde sur la sécurité et la stabilité précaires de la région et empêchera notamment le règlement des litiges existants dans le sud du Caucase.

L'Arménie va continuer de suivre la question de la violation du Traité FCE par l'Azerbaïdjan. Il ne faut

pas oublier que les échanges d'informations peuvent se faire dans des cadres régionaux et sous-régionaux, et que ces initiatives peuvent être menées parallèlement aux efforts de règlement du conflit dans la région, empêchant ainsi une nouvelle course à l'armement et servant de mesure de confiance importante.

**M. Mammadaliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): Tout d'abord, il est internationalement reconnu que la République d'Arménie occupe un cinquième du territoire azerbaïdjanais, et il est donc indubitable que toute livraison d'armes à l'État agresseur permet à celui-ci de poursuivre son occupation des territoires azerbaïdjanais et préoccupe non seulement mon pays, mais d'autres États également.

Je saisis cette occasion pour citer une nouvelle fois la déclaration que le Président arménien a prononcée le 25 mai 2010 lorsqu'il s'est rendu au siège de l'OTAN. Il a déclaré que l'armée arménienne possédait des types d'armes que des pays « 10 fois plus grands rêveraient de posséder ». Ces propos sont très révélateurs et indiquent bien le véritable degré de militarisation de l'Arménie.

Cette déclaration prouve à nouveau que l'Azerbaïdjan n'a d'autre choix que de se défendre face à un tel agresseur armé. Les inspections respectives n'ayant pas révélé la présence sur le territoire arménien des armes dont se targue l'Arménie, cette déclaration tend à légitimer les craintes de l'Azerbaïdjan, que j'ai mentionnées plus tôt, à savoir que l'Arménie déploie une énorme quantité d'armements – y compris des équipements limités par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) – sur les territoires azerbaïdjanais occupés.

Il est clair que tous les efforts déployés par la partie arménienne dans les instances internationales visent à désinformer la communauté internationale et à masquer les conséquences de son agression. Nous sommes certains que la communauté internationale ne permettra pas à l'Arménie de continuer ainsi et adoptera la position qui s'impose face à l'attitude de cet État.

Je voudrais revenir sur la question du budget abordée par ma collègue arménienne. Je voudrais faire une remarque sur l'augmentation des dépenses militaires de l'Azerbaïdjan.

Il nous paraît quelque peu surprenant que notre voisin s'en préoccupe autant alors que, comme nous

l'avons déjà indiqué, notre pays est en développement et qu'il s'agit d'un processus naturel. Il est parfaitement logique que le développement économique et l'augmentation globale du budget de l'État se traduisent par une hausse des ressources allouées à chacun des secteurs publics. Je tiens à rappeler que nos dépenses militaires s'inscrivent dans le cadre de l'augmentation globale du budget national. D'un point de vue quantitatif, nous ne dépassons pas les normes habituelles en matière de dépenses militaires en temps de paix. Ce processus sera poursuivi jusqu'à ce que les capacités de l'Azerbaïdjan en matière de défense et que sa sécurité soient pleinement assurées.

En outre, une analyse comparative montre que, par rapport à sa population, l'Arménie est beaucoup plus militarisée en termes d'effectifs militaires et de quantité d'armements. Je pense donc qu'il est inutile de mentionner les avantages des alliances militaires dont l'Arménie fait partie, mais pas l'Azerbaïdjan.

Il est également étonnant qu'un État qui prône avec assurance la mise en œuvre des engagements au titre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe soit le premier à ne pas les respecter. Plutôt que d'accuser l'Azerbaïdjan, la partie arménienne devrait consacrer son énergie à apporter des éclaircissements et à faire état de tous les achats d'armes qu'elle a effectués.

Je voudrais aborder une autre question également soulevée à propos d'un soi-disant dépassement du plafond. L'armée azerbaïdjanaise connaît actuellement un processus de modernisation et l'équipement vétuste visé par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe est remplacé par un nouvel équipement, moderne.

Il n'est pas surprenant que la partie arménienne tente à nouveau de fourvoyer la communauté internationale. Il convient peut-être de rappeler ce qui s'est passé en 2001, lorsque l'Arménie, ayant remis un nouveau rapport au titre du Registre des armes classiques n'avait pas informé l'ONU du fait qu'elle avait acheté huit autres chars. Ce n'est que suite à une déclaration de l'Azerbaïdjan sur cette question que l'Arménie a été contrainte d'en informer le Groupe consultatif commun chargé de surveiller l'application

du Traité FCE. Je rappelle également à la Commission que la partie arménienne a dû rendre compte de l'achat de 10 avions de combat Su-25 après que l'Azerbaïdjan eut une fois encore abordé cette question, en 2005.

Nous pourrions donner d'autres exemples, mais ces erreurs fréquentes créent un climat de méfiance entre les États parties concernés et nuisent à la transparence, en particulier alors que le différend n'a pas encore été réglé.

**M<sup>me</sup> Khoudaverdian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir prendre la parole une deuxième fois, mais je ne peux m'empêcher de relever qu'à l'heure où nous cherchons ensemble, au sein de cette commission, les moyens de faire avancer le programme de désarmement, la délégation de l'Azerbaïdjan continue de prendre la parole aux seules fins de déformer la réalité et de faire des déclarations sans rapport avec les questions abordées et dictées par des considérations d'ordre politique.

Si l'Azerbaïdjan souhaite vraiment un règlement du conflit du Haut-Karabakh, il ferait mieux, au lieu de les gaspiller dans de telles provocations sans fondement, de consacrer son énergie et ses ressources à participer réellement, et non simplement pour la forme, au processus de négociation au sein du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**M. Mammadaliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite aux commentaires formulés par notre collègue arménienne. Ces propos sont une nouvelle preuve du mépris manifeste de l'Arménie de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils montrent aussi à quel point cet État Membre est loin d'agir de manière constructive pour ramener la paix dans la région.

Je ne souhaite pas aborder la question de l'autodétermination, mais je voudrais rappeler à l'Assemblée une fois de plus que l'occupation est un fait reconnu par les États Membres et établi dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que d'autres organisations internationales.

*La séance est levée à 13 heures.*